

GROUPE



L.D.C.

S.A. au capital de 6 525 902,4 € à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social

Z.I. St-Laurent – B.P. 88

72302 SABLE-SUR-SARTHE Cedex

RAPPORT FINANCIER

2010/2011



Sommaire

- I. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010-2011**

- II. RAPPORT DE GESTION**

- III. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

- IV. COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2011**

- V. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2011 DE LDC SA**

- VI. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

- VII. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 18 AOUT 2011**



**I.- Attestation du Rapport Financier Annuel
2010-2011**

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010-2011

Mesdames, Messieurs,

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Le Président du Directoire
Denis LAMBERT**



II.- Rapport de Gestion

Rapport de Gestion 2010 / 2011



I - Evénements et faits marquants

L'exercice 2010-2011 a été mis à profit pour faciliter l'intégration des sociétés nouvellement acquises Marie et Arrivé.

En ce qui concerne la société Marie, au vu des résultats de l'exercice, nous avons estimé un retour à la rentabilité à l'horizon 2012-2013.

Pour la société Arrivé, les performances attendues ont été dépassées.

Dans un contexte de consommation soutenue, les résultats du premier semestre du pôle volaille ont été satisfaisants.

A compter de juillet 2010, l'envolée soudaine et forte du prix des céréales a profondément perturbé la rentabilité de nos activités que ce soit pour le pôle volaille, le pôle traiteur voire à l'international.

Chiffres clés du groupe LDC

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010
Chiffre d'affaires	2 554,7	2 065,1
Résultat opérationnel courant	88,6	93,7
Résultat net part du groupe	47,8	63,0
Capacité d'autofinancement	128,3	124,6

Sur cet exercice 2010-2011, la variation de périmètre est imputable aux sociétés suivantes :

	Période d'intégration supplémentaire	CA (M€) ⁽¹⁾	Résultat Opérationnel Courant (M€) ⁽¹⁾
Périmètre identique		2 138,7	87,1
ARRIVÉ	9 mois	239,3	+ 7,1
MARIE	9 mois	175,4	(- 6,0)
Amont		1,3	0,4
Périmètre actuel		2 554,7	88,6

(1) Il s'agit du supplément de chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant dégagés par rapport à l'exercice précédent.

II - Résultats du groupe

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2010/2011 sont établis suivant les normes IFRS en vigueur au 28 février 2011 telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

► Volaille

En France

Le chiffre d'affaires du groupe ressort à 1 706,1 M€ en croissance de + 20,4 %.

A périmètre identique, soit 1 466,3 M€, l'augmentation s'élève à + 3,5 % avec une évolution des volumes de + 2,3 %. Les quelques hausses nécessaires, mais insuffisantes, passées fin 2010 et début 2011 participent également à cette évolution. Nous rappelons que nous avons enregistré une baisse de nos prix de vente moyens dans notre premier semestre.

L'évolution favorable de notre mix produit, de nos produits à marque et de nos innovations participe à cette croissance en valeur.

Le résultat opérationnel courant du pôle volaille ressort à 78,1 M€ après la contribution supplémentaire du groupe Arrivé + 7,1 M€. Notre marge opérationnelle est en retrait à 4,6 % contre 5,1 %.

Chiffres clés (en millions d'euros) (hors amont)

	Exercice 2010-2011	Exercice 2009-2010
Tonnage commercialisé	415 786 T	344 398 T
Chiffre d'affaires	1 706,1	1 416,8
Résultat opérationnel courant	78,1 (2)	72,8 (1)
Marge opérationnelle	4,6 %	5,1 %

(1) dont la contribution du Groupe ARRIVE qui s'élève à 1,5 M€

(2) dont la contribution du Groupe ARRIVE qui s'élève à 9,9 M€. En outre, cet exercice a supporté les coûts liés à la fermeture de deux sites opérée dans le cadre de la réorganisation du groupe.

Le chiffre d'affaires du Pôle Amont ressort à 190,5 M€, soit une croissance de + 4,1 %, en ce compris l'apport de la société Verron consolidée sur 12 mois au cours de cet exercice. Le résultat est en retrait, le quatrième trimestre ayant été impacté de façon significative par la hausse du prix des céréales. En outre, le résultat a été affecté des coûts de fermeture d'un site dédié à la production et au conditionnement des œufs.

A l'International

Chiffres clés (en millions d'euros)

	Exercice 2010-2011	Exercice 2009-2010
Tonnage commercialisé	81 568 T	78 501 T
Chiffre d'affaires	156,2	144,9
Résultat opérationnel courant	7,9	6,8
Marge opérationnelle	5,0 %	4,7 %

Pologne

Les volumes commercialisés ressortent à 70 172 T en progression de + 6,1 %.

Dans un marché de la volaille bien équilibré, le groupe a poursuivi sa politique commerciale permettant de renforcer son positionnement dans la GMS locale avec un développement de ses produits élaborés à base de volaille et de conserves.

Le chiffre d'affaires s'élève à 134,4 M€ soit + 11,6 %. A taux de change constant, la croissance ressort à + 4,6 %.

La rentabilité est au rendez-vous avec une marge opérationnelle de 6,7 % soit un résultat opérationnel courant de 9,4 M€.

Espagne

L'activité est en retrait de 7,7 % en volume et 11 % en chiffre d'affaires, celui-ci s'élevant à 21,8 M€.

Un exercice contrasté au niveau du résultat avec un premier semestre difficile, alors que le second semestre est proche de l'équilibre.

Globalement, la perte d'exploitation ressort à 1,5 M€.

► Traiteur

Le tonnage commercialisé ressort à 130 158 T, soit + 84,7 %, en ce compris la consolidation de la société MARIE. A périmètre identique, l'activité progresse de + 2,9 %.

Au cours de cet exercice, le pôle traiteur n'a pu refacturer la hausse du prix de ses matières premières et cette situation lui a été préjudiciable notamment pour le deuxième semestre.

La rentabilité du pôle a été affectée, d'une part par cette absence de revalorisation tarifaire et, d'autre part, par le redressement plus difficile que prévu de la société Marie.

Le pôle dégage sur cet exercice un résultat opérationnel courant négatif de - 2,1 M€.

Chiffres clés (en millions d'euros)

	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010
Tonnage	130 158 T	70 455 T
Chiffre d'affaires	501,9	320,3
Résultat opérationnel courant	- 2,1	7,3
Marge opérationnelle	NS	2,3 %

III - Structure financière et investissements

Les capitaux propres part du groupe progressent et ressortent à 576 M€ sur un total du bilan de 1 268,6 M€.

L'excellent niveau de notre capacité d'autofinancement (5 % du chiffre d'affaires) nous a permis d'améliorer notre excédent net de trésorerie qui ressort à 37 M€ vs 22,6 M€ au 28 février 2010.

Pour autant, le groupe a engagé un programme d'investissements industriels très significatif puisque celui-ci ressort à 82,1 M€.

Pour l'exercice prochain, le budget est prévu à environ 100 M€.

IV - Evénements postérieurs à la clôture

- Le groupe LDC a décidé de rester opérationnel en Espagne tant sur les marchés de produits crus de volaille que celui des produits élaborés.

A ce titre, un protocole a été signé le 13 mai avec le cinquième intervenant de la volaille en Espagne, le Groupe Alimentacion Natural (AN Coop) qui réalisait un chiffre d'affaires de 554,6 M€ (dont 100 M€ dans la volaille). Ces accords prévoient notamment :

- Une alliance qui sera scellée par la création, avant fin 2011, d'une société détenue majoritairement par le groupe LDC. Celle-ci permettra d'assurer, en unissant les fonds de commerce respectifs et les savoir-faire, le développement de la production et la commercialisation de produits élaborés de volaille.
 - Un partenariat pendant une période de 2 ans permettant une gestion en commun des abattoirs de chaque partie pour tout ce qui concerne les produits de volaille crus. A l'issue de ce délai, un projet de rapprochement a été programmé.
- Le 19 mai, le groupe a procédé à l'acquisition pour 100 % du groupe CORICO spécialisé dans l'abattage, la découpe et l'élaboration de produits à base de dinde. Cette acquisition s'inscrit dans la poursuite de la stratégie du groupe afin de renforcer la spécialisation de nos outils dans la région Bourgogne ainsi que notre place de leader dans l'activité dinde.

Chiffres clés

	Exercice clos le 30/06/2010
Volume commercialisé	14 824 T
Chiffre d'affaires	39,4 M€
Résultat opérationnel	0,5 M€

V - Perspectives

Le cours des céréales a connu début juillet 2010 une augmentation très significative. Depuis, les cours n'ont pas faibli ; des hausses ou baisses ponctuelles ayant pu pour autant intervenir. Cette situation difficilement maîtrisable est de nature à nous rendre prudents sur nos objectifs de résultat.

Compte tenu des deux revalorisations tarifaires acquises à ce jour et de la situation décrite ci-dessus, les résultats du premier semestre de l'exercice 2011-2012 pour le pôle volaille sont prévus en retrait. Une troisième hausse de l'ordre de 7 % est nécessaire pour compenser ces hausses matières ainsi que l'inflation imputable à l'ensemble des autres charges d'exploitation courantes.

Le groupe LDC sera attentif à l'évolution de la consommation de volaille, celle-ci étant influencée par le niveau des prix. La volaille doit rester un produit accessible.

En Pologne, l'évolution du prix de la volaille vivante pèsera également sur la rentabilité. Pour autant, nous disposons actuellement dans ce pays d'un mix client et mix produit nous permettant d'atténuer les effets de cette crise.

La situation en Espagne sera profondément modifiée. Les résultats des premiers mois de l'année 2011 sont déficitaires.

Les prévisions de l'exercice 2011 de la société Marie nous amènent à différer le retour à l'équilibre de cette société. Les gains issus de la restructuration déjà engagée ne seront pas suffisants.

Au même titre que pour notre pôle traiteur historique, une revalorisation tarifaire est indispensable.

Nous allons, sur ce pôle, accroître notre politique d'investissements industriels notamment pour améliorer notre compétitivité. La structure humaine sera très largement renforcée.

Au titre de l'exercice 2011-2012, et à date, les pertes de ce pôle seront supérieures à celles de l'exercice clos le 28.02.2011.

Globalement, et à défaut de nouvelles revalorisations tarifaires, le résultat opérationnel courant du groupe sera en retrait par rapport à l'exercice 2010-2011. Le poids des matières premières étant prépondérant dans la détermination de nos résultats et les revalorisations tarifaires à obtenir étant très significatives et aléatoires, il nous est impossible de pouvoir donner un objectif de résultat.

VI - Résultats de la SA LDC

Les activités de la société SA LDC consistent en la gestion de toutes les participations financières détenues et l'exercice d'une animation de groupe.

S'appuyant sur les différentes conventions signées tant avec les filiales françaises qu'étrangères, le chiffre d'affaires est ainsi constitué par :

- des prestations d'encadrement
- « « de management
- « « média
- des redevances de marque

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010/2011 ressort à 10 589 K€ contre 11 452 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 289 K€.

Le résultat financier positif s'élève à 21 306 K€ contre 22 768 K€ en 2009/2010. Il est principalement constitué de dividendes versés par les filiales.

Le résultat net s'élève à 22 478 K€ contre 20 506 K€ l'exercice précédent.

Informations en matière de délais de règlement fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture des deux derniers exercices clos, le solde des comptes fournisseurs s'élève à :

(en K euros)	Dettes non échues		Dettes échues	Total
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours		
Total des dettes fournisseurs au 28/02/2011	312	1	0	313
Total des dettes fournisseurs au 28/02/2010	1 581	9	2	1 592

VII.- Données Sociales - Environnementales - Recherche & Développement - Facteurs de risques

LE GROUPE LDC DANS LE DOMAINE SOCIAL

Les collaborateurs

Répartition de l'effectif	
Ouvriers-employés	13 818
Agents de maîtrise	1 195
Cadres	657
Total	15 670

Dont 1 770 personnes à l'étranger.

Au titre de l'exercice 2010/2011, le groupe a redistribué respectivement 8 874 K€ et 8 355 K€ au titre de la participation et de l'intéressement, soit globalement 17 229 K€, d'où une augmentation de + 6,4 %.

La politique R.H.

LDC a la conviction que la performance de l'entreprise est étroitement liée au degré d'implication des collaborateurs : faire que les femmes et les hommes se sentent bien dans l'entreprise en privilégiant l'écoute, le respect et le partage des performances.

Pour atteindre ces objectifs, la politique des Ressources Humaines repose sur 4 piliers :

- ✓ Un management « acteur » autour des dispositifs d'écoute, d'échange d'expériences, dans le respect des valeurs de l'entreprise.
- ✓ Des engagements dans l'amélioration des conditions de travail, pour procurer toujours plus de sécurité pour les individus et du bien-être au quotidien.
- ✓ La progression permanente des compétences des salariés.
- ✓ Une politique de rémunération responsabilisante, basée sur le partage des fruits de ses performances en les redistribuant dans le cadre d'accord de participation, d'intéressement, et d'actionariat (PEG).

En 2010, la gestion des compétences (GPEC) s'est concrétisée par la mise en place de 70 fiches emplois décrivant les activités attendues de nos collaborateurs dans les différents

métiers. Ces fiches sont utilisées lors des entretiens professionnels, d'évaluation et de recrutement.

Le Groupe encourage la mobilité du personnel entre les sites et les pôles d'activité. Une communication systématique permet à chacun de connaître les différents postes à pourvoir au sein du Groupe et favorise ainsi le développement professionnel interne. LDC s'est fixé pour objectif d'atteindre 60 % de promotion interne.

En 2010, le Groupe a poursuivi sa politique de formation à l'ensemble du personnel pour un budget moyen de 2 %. Les principaux axes de formation sont le renforcement des compétences de l'encadrement en matière managériale, la Santé/Sécurité au travail et l'adaptation aux postes de travail.

La politique Formation est ainsi adaptée aux besoins d'évolution exprimés.

Afin de favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, l'entreprise s'est engagée à accueillir et maintenir au sein de ses organisations des personnes en situation de handicap. Le Groupe LDC répond à 95 % de ses obligations pour atteindre 100 % en 2012.

La politique Santé et sécurité s'est poursuivie en intégrant les aspects santé dans l'élaboration quotidienne des actions dans les différents services. Des journées « santé sécurité » visant à sensibiliser l'ensemble du personnel ont été organisées.

Des accords « Santé sécurité » prenant en compte le fonctionnement humain au travail, les liens psychisme et travail, les éléments d'ergonomie, ont été mis en place.

En 2010-2011, nous avons baissé notre taux de fréquence des accidents de 10 % et stabilisé le développement des maladies professionnelles.

Depuis 2004, le Groupe a mis à la disposition des salariés un Plan d'Epargne Groupe. Ce plan est composé de cinq fonds communs de placement, dont un fonds est investi en actions LDC. L'ensemble des sommes investies par les salariés du Groupe dans le PEG est de 12 millions d'euros dont 53 % sur le fonds dédié LDC Actions.

Au travers de ce fonds, l'objectif de 1 % des salariés actionnaires sera bientôt atteint.

Conformément au principe d'autonomie de chacune des branches d'activités, les actions RH sont propres à chaque entité. Elles se traduisent par des actions communes visant à contribuer à la construction des 4 piliers cités.

Nous assurons ainsi le rapprochement des meilleures pratiques sociales sur les différents sites et filiales.

LE GROUPE LDC EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les compétences des nouvelles acquisitions sont systématiquement intégrées aux projets de recherche à travers une nouvelle structure créée en 2010 : la Cellule Recherche et Innovation (CRI).

Les efforts de recherche ont porté principalement sur 4 axes prioritaires : la Formulation, la Sécurité alimentaire, le Conditionnement, les Procédés. Ils ont permis, sur la base des compétences scientifiques et techniques des équipes, d'aboutir à des innovations significatives, par exemple :

- Les travaux réalisés autour de la formulation ont eu pour résultat la mise sur le marché de produits nouveaux répondant aux attentes des consommateurs pour des aliments sains et sûrs : diminution des additifs, suppressions des conservateurs (ex dans les pâtes brisées à dérouler).

- Des études sur la formulation combinées à une modification majeure du process ont permis d'obtenir une amélioration significative des qualités nutritionnelles des produits de volaille (réduction de la teneur en matière grasse).
- Le développement d'un emballage nouveau permettant une réchauffe rapide au micro-onde et une consommation nomade a permis de recruter de nouveaux consommateurs sur le segment des plats cuisinés.

Les résultats obtenus sont encourageants. Ils incitent à poursuivre les efforts en vue de :

- élargir nos connaissances sur les propriétés fonctionnelles des ingrédients
- étudier l'influence des procédés sur la qualité des produits et leur conservation
- aboutir à des innovations de rupture.

LE GROUPE LDC ET L'ENVIRONNEMENT

Le respect de l'environnement et une maîtrise de l'impact de ses activités constituent un engagement fort pour le Groupe. C'est pourquoi celui-ci s'inscrit, depuis plusieurs années, dans une démarche environnementale définie par le Comité de Direction et déclinée dans chaque site de fabrication.

Gestion de l'eau

L'eau est un besoin majeur pour les activités du groupe.

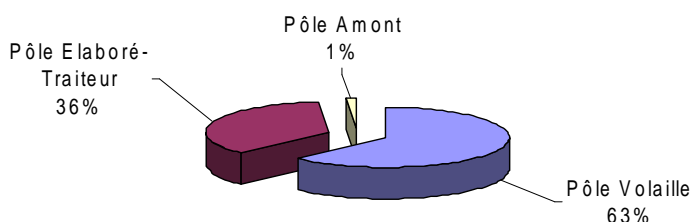
L'eau utilisée provient majoritairement des réseaux d'eau potable mais également de forages spécifiques sur certains sites. Elle est principalement utilisée dans les activités de production (abattage et fabrication de nos produits) mais aussi pour le nettoyage des équipements et locaux, et pour certains process de refroidissement.

Afin de préserver cette ressource, le Groupe conduit d'une part une politique de réduction des consommations d'eau et, d'autre part, d'amélioration de la performance épuratoire de ses installations de traitement des effluents.

Consommations

	consommation d'eau (en milliers de m ³)
Pôle Volaille	2 642
Pôle Elaboré- Traiteur	1 523
Pôle Amont	63
Total Groupe	4 228

Répartition de la consommation d'eau par pôle



Par exemple, les sites d'abattage de poulets (poulets standards et labels) consomment en moyenne 5,9 l/kg mort.

Tous les sites du Groupe suivent un indicateur de consommation d'eau avec des objectifs de réduction de celui-ci. Comme actions marquantes, on peut noter :

- la poursuite de la mise en circuit fermé de système de refroidissement,
- le remplacement de tour aéroréfrigérante humide par des condenseurs secs à air,
- la réduction de la consommation d'eau lors du lavage des ateliers en partenariat avec nos prestataires extérieurs,
- la formation technique, économique et environnementale du personnel sur la réduction de la consommation de l'eau.

Traitement des rejets et suivi des milieux aquatiques

L'intégralité des rejets aqueux des sites est traitée afin de maîtriser leur impact sur les milieux aquatiques français. Le traitement des effluents se fait par le biais de stations d'épuration internes au Groupe ou par une convention avec les réseaux d'assainissement communaux.

En 2010, le Groupe dispose de 18 stations d'épuration dont près de la moitié construite au cours de la dernière décennie.

La mise en place du dispositif de suivi régulier des rejets (SRR) permet de connaître précisément la composition des rejets dans le milieu naturel ou le réseau d'assainissement collectif.

D'une façon naturelle, l'épuration de l'eau génère des boues. Les sites privilégient la valorisation agronomique des boues par épandage. Avant chaque campagne d'épandage, un Programme Prévisionnel d'Epandage détermine la répartition des fertilisants apportés par les boues en fonction de la nature des parcelles agricoles et des besoins des cultures qui seront mises en place.

Un bilan agronomique est ensuite réalisé par un bureau d'études spécialisé afin de s'assurer de l'adéquation de l'apport fertilisant avec les besoins des parcelles.

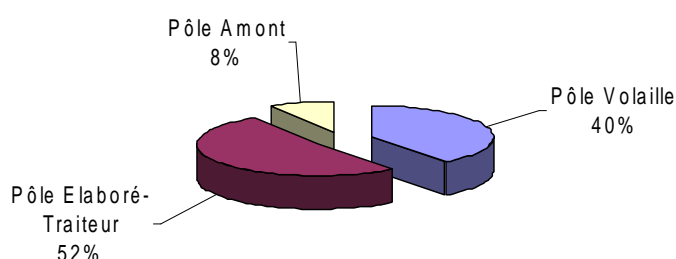
Gestion de l'air et des énergies

Le Groupe utilise comme ressources énergétiques principales l'électricité et le gaz naturel. Le Groupe LDC a obtenu plusieurs certificats d'économie d'énergie (CEE) suite à la sélection d'acquisitions d'investissement performant au regard de la consommation.

Consommations

	consommation d'énergie (en milliers de kWh)
Pôle Volaille	266 680
Pôle Elaboré- Traiteur	347 855
Pôle Amont	57 046
Total Groupe	671 581

Répartition de la consommation d'énergie par pôle



Le Groupe a mis en place un programme pluriannuel de remplacement des installations frigorifiques fonctionnant aux gaz CFC ou HCFC afin d'anticiper les obligations réglementaires (échéance décembre 2014). Il profite de ces transformations pour réaliser des installations plus économes en énergie (échangeurs sur les circuits d'ammoniac et pompe à chaleur).

Le Groupe et ses partenaires ont investi dans des installations d'énergie renouvelable.

➤ Sur un site du pôle Traiteur, un partenariat a été établi avec ERDF pour l'installation de plus de 2 000 m² de membrane photovoltaïque. L'installation a produit en 2010 : 67,25 MWh.

➤ Le Groupe dispose d'une unité de méthanisation installée sur la station d'épuration de Sablé sur Sarthe. L'installation a été complétée en partenariat avec EDF et Verdesis par une unité de cogénération qui a produit 906 732 m³ de biogaz en 2010 soit l'équivalent de 400 foyers. En effet, la station est équipée d'un méthaniseur qui se charge de la dégradation des boues et des graisses par les bactéries. Grâce à l'installation de microturbines de cogénération, ce méthane est transformé en électricité et en chaleur.

➤ Le pôle Amont a engagé une démarche sur 5 ans afin d'améliorer l'efficacité énergétique et développer le recours aux énergies renouvelables.

Phase 1 (2008 - 2011) : Rénovation du parc de bâtiments et Plan énergie LDC Amont en partenariat avec l'ADEME : objectif de réduction des consommations d'énergie en élevage de 20 % à fin 2011.

Bilan à fin 2010 :

- 42 % du parc LDC Amont a été rénové soit 453 bâtiments (419 500 m²)
- 15 % de réduction de consommation d'énergie

Actions mises en œuvre à fin 2010 :

- Création d'un poste de coordinateur bâtiments : coordination de la démarche pour l'ensemble des organisations de production LDC Amont.
- Formation des techniciens LDC Amont aux nouvelles techniques d'optimisation des consommations d'énergie et à l'utilisation du diagnostic énergétique.
- Installations de 350 compteurs gaz : outil simple de mesure des consommations de gaz, premier poste énergétique en élevage avicole.
- Réalisation de 380 diagnostics techniques et bilans énergétiques des outils de production et des pratiques d'élevages avicoles afin de faire progresser au niveau technique et économique les éleveurs LDC Amont par des conseils spécifiques adaptés.
- Mise en place de systèmes innovants : 120 élevages équipés d'Echangeur Récupérateurs de Chaleur (échangeurs air/air à plaque) ; chaudières biomasse (avec restitution de la chaleur via des aérothermes eau chaude).
- Mise en place d'éclairage basse consommation.
- Amélioration de l'isolation des bâtiments.
- Formation des éleveurs aux Meilleures Techniques Disponibles pour la maîtrise des énergies.

Dans une deuxième phase du projet, la démarche de reconstruction du parc bâtiments va permettre d'intégrer au mieux la problématique énergie dans les outils de production futurs avec une démarche prioritaire sur le poste chauffage ainsi que la ventilation et l'éclairage.

➤ Les Fermiers de Loué ont installé 35 000 m² de panneaux solaires sur leurs bâtiments agricoles soit l'équivalent d'une puissance de 4 MWc.

Gestion des déchets

Notre activité Volaille génère des déchets carnés, désignés sous le terme de co-produits (tels que plumes, sang etc.). Ces co-produits sont traités dans des filières spécialisées externes au Groupe en fonction de leur nature.

Le Groupe veille à la stricte application par ces organismes des obligations réglementaires en termes de traitement de ces co-produits. Par ailleurs, il recherche en permanence de nouvelles filières permettant la valorisation optimale de ces co-produits.

Pour les matières consommables (carton, plastique), une attention particulière est portée lors de l'achat de ceux-ci afin de mieux intégrer la notion environnementale. Les déchets de ces matières issues des fabrications sont triés et envoyés dans des filières de recyclage.

Certification Environnement et démarches d'évaluation

- Certifications ISO 14001

A ce jour 4 sites sont certifiés selon la norme ISO 14 001 dans le Groupe LDC. Ces démarches valorisantes sont portées par les Directeurs de site. Plusieurs sites sont par ailleurs inscrits dans un mode de fonctionnement qui intègre un système de management environnemental sans aller pour autant jusqu'à la certification.

- Bilans Carbone ®

Six Bilans Carbone ® ont été réalisés dans le Groupe, avec pour objectif de couvrir l'ensemble des activités : usine d'aliments, abattoir de volailles, usine de produits élaborés et usine de produits traiteur.

Dans ces bilans, il ressort que :

- Les matières premières, en particulier celles d'origine animale, sont le poste le plus impactant du bilan sur l'ensemble des activités étudiées.
- Les emballages représentent également une part importante dans l'impact global de l'entreprise.

En 2010, le Groupe a participé à l'étude préliminaire ANIA/ADEME/FCD sur la mise en place de l'information environnementale des produits de grande consommation (contenu CO₂, impact sur l'eau, ...).

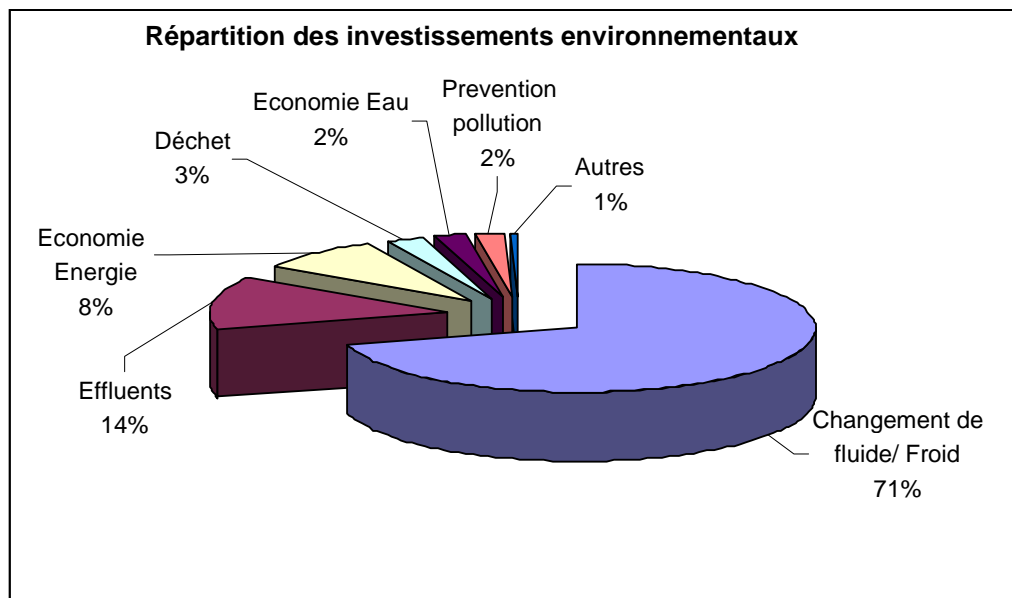
LDC Amont est membre de la **Mission Développement Durable du SNIA** (*Syndicat National de l'Industrie de la nutrition Animale*). Cette mission travaille à l'élaboration d'un outil informatique qui permettra aux fabricants d'aliments de calculer l'empreinte carbone des aliments produits.

Conformité des activités du Groupe à la législation environnementale :

Tous les sites du Groupe LDC sont soumis aux dispositions européennes en matière d'environnement. En France, les sites sont soumis et respectent la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ils relèvent majoritairement du régime de l'autorisation (seuls 11 sites sont soumis à déclaration).

Investissements en matière d'environnement

Pour l'exercice 2010/2011, les investissements liés à l'environnement représentent 8,4 millions d'euros pour les pôles Volaille et Traiteur.



Organisation du service « Environnement » et Formations

La Politique Environnement est déployée sur l'ensemble des sites à travers :

- des coordinateurs Environnement rattachés à la Direction d'usine, en lien fonctionnel avec le responsable environnement groupe.
- une responsable Environnement groupe rattachée à la Direction Industrielle qui veille au respect de la législation en matière d'environnement, à l'animation et à la coordination de l'ensemble de la démarche Groupe.

La cellule Environnement a été renforcée avec la création d'un nouveau poste qui doit permettre, au travers de nos filières et pôles, d'améliorer les échanges, l'optimisation des bonnes pratiques et d'assurer le suivi des indicateurs spécifiques environnementaux.

Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, les données chiffrées sont issues des reportings complétés par les coordinateurs Environnement et consolidés par la responsable Environnement.

En plus des formations réglementaires, des formations spécifiques ont été organisées dans le Groupe en 2010 :

- « Effluents » dont le but est d'apporter des connaissances complémentaires théoriques et pratiques pour la conduite d'une station d'épuration au personnel d'exploitation.
- « Légionelle » destinée à poursuivre la démarche d'implication de l'ensemble du personnel d'exploitation dans la réalisation et la mise à jour des analyses méthodiques des risques.
- « Bilan Carbone » : des relais ont été formés à la méthode Bilan Carbone Ademe afin de réaliser ou d'accompagner une démarche de réduction de gaz à effet de serre dans l'entreprise.

Les informations en matière de prévention des risques sont présentées dans le paragraphe « LDC et les facteurs de risques ».

LE GROUPE LDC ET LES FACTEURS DE RISQUES

Risque sanitaire

Le risque sanitaire est au cœur des préoccupations journalières du groupe. En effet, notre activité implique une rigueur de tous les jours au niveau de la qualité des produits finis vendus. Cette démarche passe par une sélection stricte des fournisseurs, la traçabilité des produits et des analyses laboratoires à toutes les étapes de la transformation.

Afin de garantir la sécurité des produits, le Groupe LDC utilise des outils de contrôle. Il a notamment adopté la démarche H.A.C.C.P. (Hazard Analysis Critical Control Point). Elle permet d'identifier les risques spécifiques pouvant altérer la qualité du produit à tous les stades de la production et de la commercialisation et de maîtriser ces risques par la mise en place de mesures préventives ou permettant de les minimiser ou de les éliminer. Cette démarche s'appuie, en outre, sur les auto-contrôles bactériologiques et physico-chimiques permettant de recenser les risques potentiels et de vérifier le respect général de l'application des règles d'hygiène. Le système d'assurance qualité des sites est basé sur les normes internationales ISO 9001 version 2000, BRC (British Retail Consortium) et IFS (International Food Standard).

Une cellule de prévention de crise a été mise en place. Elle se réunit environ quatre fois par an. Une classification des risques a été effectuée concernant la qualité des produits (bactériologique, chimique, corps étranger) et des fiches thématiques ont été rédigées. Une procédure à suivre en cas de mise en évidence d'une anomalie a été établie permettant d'évaluer précisément le niveau du risque et les actions à mettre en place. Cette procédure permet d'être très réactif en cas d'alerte. De plus, le groupe veille à la maîtrise des informations et garanties affichées sur les produits : déclaration nutritionnelle, origine, certification, ...

Risque sur les approvisionnements

Le résultat du Groupe LDC peut être affecté par la fluctuation du prix des matières premières liée à la volatilité du cours des céréales. Cette dernière est due à l'intensification des échanges mondiaux, aux variations climatiques et à la consommation.

Une partie des achats de volailles vivantes est réalisée par l'intermédiaire de contrats, auprès de groupements de producteurs, contrats qui déterminent les souches, les densités, l'âge minimal d'enlèvement et toutes les préconisations techniques. Ce cahier des charges est spécifique à chaque type de volaille. Le Groupe LDC a signé avec l'ensemble des Organisations de Producteurs une charte « LDC Volailles » qui définit les obligations réciproques.

Le cours des céréales a connu début juillet 2010 une augmentation très significative. Depuis, les cours n'ont pas faibli ; des hausses ou baisses ponctuelles ayant pu pour autant intervenir. Cette situation difficilement maîtrisable est de nature à nous rendre prudents sur nos objectifs de résultat.

Risque d'image

LDC a acquis avec le temps et grâce à sa rigueur une certaine notoriété. En effet, le groupe veille à la fois au bien être animal, à la qualité de l'alimentation animale jusqu'à l'équilibre nutritionnel des consommateurs. Cependant, des rumeurs ou des attaques relayées par les médias pourraient affecter la notoriété du groupe. Plusieurs opérations de formation ont été réalisées à l'égard des dirigeants et de l'encadrement afin d'apprendre à maîtriser la communication vis-à-vis des médias dans de telles situations.

En cas de crise sanitaire majeure, le groupe pourra s'appuyer sur des procédures détaillées de gestion de crise élaborées par la cellule de prévention. Afin de vérifier la

pertinence, la bonne application et l'efficacité de la méthodologie et des outils mis en place, des exercices de simulation sont organisés une fois par an. Dans une démarche d'amélioration continue, chaque crise ou exercice de simulation fait l'objet d'un compte rendu partagé avec l'ensemble des sociétés du Groupe.

Risques externes et environnementaux

La prévention des risques d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de vol et d'accidents passe par :

- la formation des salariés,
- des contrôles réguliers menés par les coordinateurs sécurité, les pompiers et les ingénieurs des compagnies d'assurance (élaboration du plan de traitement et de réduction des risques),
- des protections physiques (extincteurs automatiques dans les principales armoires électriques, sprinklage, détection d'intrusion, ...),
- la souscription d'assurances pour couvrir les pertes provoquées par ce type de catastrophes.

De plus, une réunion des responsables maintenance de chaque site est organisée tous les ans afin de développer le partage d'expériences au sein du Groupe.

En matière de prévention des pollutions et de gestion des ressources et des déchets, le Groupe dispose d'un service « Environnement » qui centralise les données, assure le suivi de l'évolution et l'application de la réglementation en matière d'environnement.

Tous les sites du Groupe sont soumis aux réglementations des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement). Le Groupe veille au respect des déclarations obligatoires et à l'obtention des autorisations nécessaires. Sur l'année 2010, 11 dossiers ont été mis à jour suite à des extensions de sites ou à l'évolution de l'activité. Les dossiers ICPE comprennent une étude des dangers approfondie.

On distingue trois types de pollution environnementale.

. La pollution de l'eau peut être due à des rejets polluants accidentels, à un dysfonctionnement momentané d'un ouvrage (station d'épuration par exemple) ou à l'utilisation d'eau d'extinction en cas d'incendie. Pour lutter contre ce risque, le Groupe a mis en place plusieurs procédés dont l'utilisation de rétention, l'instauration de règles de stockage de produits ou encore des dispositifs de sécurité au niveau des stations d'épuration.

. La pollution de l'air peut être consécutive à un rejet de gaz toxique à la suite d'un incendie, à une fuite de gaz frigorigène (ammoniac par exemple) ou à la légionnelle. Le Groupe a mis en place des contrôles d'étanchéité, des systèmes de détection et diverses procédures de contrôles afin de réduire le risque. Un plan de substitution des installations R22 existe afin d'anticiper la réglementation qui vise à supprimer leur utilisation d'ici 2015.

. Le risque de pollution du sol est réduit grâce aux rétentions de produits polluants (exemple : cuves gasoil, produits chimiques, ...). De plus, le Groupe respecte la réglementation en matière d'épandage des boues des stations d'épuration (règles d'épandages, distances, périodes, suivis analytiques, bilan agronomique, ...).

L'activité du Groupe est très importante au moment des fêtes de fin d'année. Compte tenu de la période de réalisation de ces activités, celles-ci peuvent être exercées

dans des conditions météorologiques difficiles pouvant entraîner des retards de livraison voire des difficultés lors du ramassage des volailles.

Risques sociaux

Le Groupe est sensible à la sécurité et à la santé de ses salariés. Un suivi du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles est organisé dans chaque filiale et un reporting Groupe est établi mensuellement. Cet outil sert à définir des plans d'action. En 2010, on peut constater une diminution globale de la fréquence et de la gravité des accidents du travail et une stabilisation concernant les maladies professionnelles.

Des moyens de protection individuelle, parfois obligatoires et toujours fortement recommandés, sont tenus à la disposition du personnel : chaussures de sécurité, gants, casques, bouchons d'oreilles, lunettes de protection. Les principaux risques sont liés aux déplacements et à la manutention : chutes d'objets, glissades, coupures. Des campagnes de prévention et d'affichage sont organisées, par exemple le nombre de jours sans accident du travail, et des formations « gestes et postures », « Hygiène, qualité, sécurité », ... sont dispensées aux salariés. Les formations concernent aussi bien le personnel que l'encadrement ou encore les directeurs de site. Des réflexions sont également menées concernant l'amélioration et l'aménagement ergonomiques de postes de travail et la mécanisation des tâches les plus répétitives afin de réduire la pénibilité du travail et limiter l'apparition de troubles musculo-squelettiques. De plus, des mesures du bruit et de courants d'air sont réalisées régulièrement sur certains sites. Parmi les actions qui ont été menées au cours de l'année 2010, nous pouvons citer la mise en place de la démarche des 5S au sein de plusieurs sites de production. Issue des techniques de management japonaises, elle consiste à « débarrasser, ranger, nettoyer, maintenir la propreté et être rigoureux ». Cette démarche a plusieurs enjeux : accroître le bien être des salariés et l'efficacité au travail, améliorer la sûreté et la sécurité et aboutir à une meilleure organisation. Des audits sont menés régulièrement afin de vérifier la bonne application de ces méthodes.

De plus, à l'heure actuelle, 26 sites du Groupe sont munis de défibrillateurs.

LDC dispose d'une politique sécurité Groupe depuis 2007 dont les objectifs sont : l'amélioration des conditions de travail, la baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'instauration et le maintien d'un bon climat social et d'une fiabilité industrielle. Chaque site dispose d'un coordinateur sécurité. Toujours dans cette démarche de partage d'expériences et d'amélioration continue, le Groupe va mettre en place, au cours de l'année 2011, des audits croisés.

Le Groupe a mis en place une cellule de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de limiter le risque d'inadéquation des compétences aux besoins mais aussi de prévenir l'éventuelle perte d'expérience et de compétences due à l'évolution démographique.

Au cours de l'exercice, le Groupe a été amené à mettre en place des projets de Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans certaines filiales. Des mesures de reclassement et d'accompagnement sont discutées avec les partenaires sociaux afin de limiter autant que possible les conséquences sociales de ces réorganisations.

Risques commerciaux

Le groupe LDC propose une large gamme de produits pour tous les secteurs de distribution GMS, Hard Discount, RHD, collectivités, PAI.

Au cours des récentes crises, le groupe LDC a su montrer la force de son modèle et conserver sa clientèle.

En ce qui concerne les pôles les plus représentatifs, à savoir la Volaille et le Traiteur, l'activité est répartie d'une façon équilibrée par rapport à la représentativité des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

	Pôle Volaille	Pôle Traiteur
GMS	49 %	60 %
HD	10 %	6 %
RHD	37 %	33 %
Divers	4 %	1 %

En ce qui concerne le risque de non-recouvrement de créances, le Groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus, le Groupe a souscrit une assurance crédit. Les filiales peuvent y avoir recours pour leurs clients France et Export.

Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

Une veille juridique, centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière du Groupe assistée par un cabinet de conseil, permet de détecter les évolutions législatives ayant un impact sur l'activité. Cela permet de renforcer la conformité du Groupe aux lois et aux règlements qui lui sont applicables. La gestion fiscale est assurée par la Direction Administrative et Financière du Groupe.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions dans les comptes. Celles-ci figurent dans la note 15 de l'annexe des comptes consolidés. Compte tenu du nombre de sociétés en activité dans le Groupe, celui-ci fait l'objet d'une façon quasi-permanente de contrôles fiscaux et/ou sociaux.

Risques informatiques

La protection physique, la sécurisation des données et l'accessibilité des systèmes sont assurées par le service informatique du Groupe avec une veille permanente à la sécurité globale du système contre les risques d'erreur, d'intrusion et de piratage. La politique de sécurité est déclinée en trois points : la sécurité matérielle et réseaux, la sécurité des données et la sécurité légale. Une politique de sauvegarde des données est déployée au niveau des sociétés du Groupe. Le service informatique travaille actuellement à la mise en place d'un système de sauvegarde des transactions qui permet de restaurer les données à tout moment. Il participe également au déploiement des logiciels dans les sociétés nouvellement intégrées afin d'uniformiser les applications informatiques au niveau du Groupe.

Risques financiers

Le groupe pratique une gestion financière prudente qui lui permet, au 28 février 2011, de dégager un excédent net de trésorerie de 37 M€.

Le trésorier du Groupe sélectionne les produits de placements qui devront être utilisés par les filiales du Groupe. Les critères de sélection permettent d'assurer la liquidité et la sécurité des placements.

En ce qui concerne les signatures bancaires, les signataires sont définis selon le principe général du Groupe. Des règles de contrôle interne encadrent les délégations nouvelles et le suivi de ces délégations une fois par an dans le cadre de la circularisation des banques.

Au cours de l'année 2010, un nouveau logiciel de trésorerie a été déployé dans le Groupe. Grâce à la création de différents profils d'utilisateurs, il aide à renforcer la séparation des tâches.

Le Groupe est peu soumis au risque de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées.

Assurances

Le Groupe LDC travaille depuis quelques années par l'intermédiaire d'un courtier en assurances.

- Assurances dommages aux biens et perte d'exploitation

En ce qui concerne les dommages aux biens et pertes d'exploitation, la plupart des filiales françaises sont rattachées à un contrat Groupe. Les garanties sont donc les mêmes pour tous les sites mais les franchises varient en fonction du niveau de prévention et de protection du site. Les actifs sont assurés en « Valeur à neuf » et les pertes d'exploitation sur une durée de 12 mois principalement. Des audits sont régulièrement menés par les ingénieurs de la compagnie d'assurance. Une réunion annuelle de présentation du niveau de maîtrise des risques, des systèmes de prévention et de protection mis en place est animée par ces ingénieurs. Des actions sont alors déployées par le service Sécurité du Groupe sur les sites suite aux recommandations formulées telles que sprinklage, gardiennage ou télésurveillance, protection armoires électriques, etc.... Les experts conseillent également le Groupe lors des projets d'extension de site.

- Assurances responsabilité civile

Quant à la responsabilité civile, toutes les sociétés des pôles Volaille et Traiteur adhèrent au même contrat Groupe. Une couverture complémentaire a été souscrite concernant les filiales étrangères. Le Pôle Amont dispose d'une couverture spécifique liée à son activité.

De plus, le Groupe a un contrat particulier concernant le risque de contamination et d'atteinte à l'image.

Grâce aux actions visant à améliorer les systèmes de prévention et de protection, le Groupe a diminué ses coûts d'assurances. L'objectif du Groupe est de continuer à sécuriser ses moyens de production et optimiser les primes. Pour cela, il est prévu une actualisation et une formalisation des plans de sauvegarde sur le prochain exercice.

VIII - STRUCTURE DU CAPITAL ET OPERATIONS AFFERENTES AUX ACTIONS

Structure du capital

A la date du 16 Mars 2011, le capital de la société LDC est composé de 8 157 378 actions (nominal 0,8 €) ainsi réparties :

	Nombre D'actions	%	Droits de vote	%
Famille Lambert	3 434 166	42,10%	6 855 628	48,77%
Famille Chancereul	1 511 718	18,53%	3 022 925	21,50%
Famille Huttepain	818 534	10,03%	1 453 179	10,34%
Famille Guillet	348 490	4,27%	691 352	4,92%
CAFEL	782 651	9,59%	782 651	5,57%
Actions auto-détenues	66 788	0,82%	-	
Public et autres "nominatifs"	1 195 031	14,66%	1 251 322	8,9%
TOTAL	8 157 378	100,00%	14 057 057	100,00%

Modifications significatives de l'actionnariat au cours de l'exercice écoulé

Par courriers reçus le 25 août 2010, la Coopérative Agricole des Fermiers de Loué CAFEL La cour du bois 72550 Coulans sur Gée, a déclaré :

- à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2009, le seuil de 5% du capital de la société LDC et détenir, à cette date, 408 357 actions LDC représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 2,87% des droits de vote de cette société;
- avoir franchi en hausse, le 20 août 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la société LDC et détenir 726 736 actions représentant autant de droits de vote, soit 8,91% du capital et 5,16% des droits de vote de cette société.

Les engagements collectifs de conservation d'actions entre les actionnaires des groupes familiaux LAMBERT - CHANCEREUL - GUILLET et HUTTEPAIN dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituée par la « loi DUTREIL » du 1^{er} août 2003 se sont poursuivis.

Ces conventions ont fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2010/2011, et suivant les autorisations accordées par les Assemblées Générales mixtes ordinaires et extraordinaire du 20 août 2009 et du 19 août 2010, les opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ont été les suivantes :

	Nombre de titres	Montant (en K€)
Au 28 février 2010	112 878	5 424
Acquisitions	0	0
Cessions	49 300	2 120
Au 28 février 2011	63 578	3 304

En tenant compte des 3 210 actions propres détenues par l'intermédiaire du contrat de liquidités, le portefeuille arrêté au 28 février 2011 est le suivant :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,82
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	66 788
- dont, contrat de liquidité	3 210
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	50 000
- dont, annulation	/
- dont, opérations de croissance externe	13 578
- dont, valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	3 352 364
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 28 février 2011)	5 168 723 €
Valeur nominale globale	53 430,40 €

Le directoire du 20 mai 2010 a constaté l'attribution définitive de 9 300 actions existantes que la société détenait dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues

Nous vous proposons de conférer au directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400.000 actions.

L'autorisation porterait sur un maximum de 400 000 actions représentant 4,90 % des actions existantes pour un montant maximum de 48 millions d'euros, étant entendu que la société ne pourra, à aucun moment, détenir plus de 10 % de son propre capital.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 19 Août 2010.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 120 euros.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action « L.D.C. » par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 120 Euros par action. En conséquence, le montant maximal de l'opération serait de 48.000.000 euros.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, si les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve la faculté d'utiliser les mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour agir en pareille matière.

Tableau récapitulatif des délégations ⁽¹⁾

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) / Attribution(s) réalisée(s) les exercices précédents	Augmentation(s) / Attribution(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	13 août 2008	13 octobre 2011	80 000 actions	Néant	8 000 (directoire 20/05/2010)	72 000 actions
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	19 août 2010	19 octobre 2012	1 % du capital social	Néant	Néant	1 % du capital social
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription	19 août 2010	19 octobre 2013	120 000 actions	Néant	Néant	120 000 actions

(1) Hors programme de rachat d'actions

Le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2007 a décidé que 35 % des actions attribuées gratuitement et/ou issues de stock options par les dirigeants doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Lors de la réunion du Directoire du 18 mai 2011, celui-ci a décidé d'attribuer 2 500 actions gratuites .

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe « Structure du capital ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2% du capital ou de tout multiple de ce pourcentage concernant les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée. (Article 12-4 des statuts)
- Le pacte d'actionnaires conclu en juillet 2004 entre les principaux actionnaires des groupes familiaux LAMBERT - CHANCEREUL - GUILLET et HUTTEPAIN constitutif d'une action de concert est toujours en application. Les actionnaires faisant partie de l'action de concert détiennent plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Cet accord a été déclaré à l'AMF. (Décision AMF N° 204C1172)

- Il a été conclu entre les actionnaires des groupes familiaux LAMBERT - CHANCEREUL - GUILLET et HUTTEPAIN, un engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1er août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement

libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. (Article 39 des statuts)

- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 18 à 21 des statuts.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le paragraphe « Programme de rachat d'actions » et dans le tableau récapitulatif des délégations.

IX.- Organes de direction et de surveillance

La société LDC est composée d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance, cette forme de société permettant de dissocier les fonctions de gestion et de direction de celles de contrôle.

En outre, la société est dotée d'un comité de direction de huit membres dans lequel sont présents les directeurs de pôle et les directeurs des principales fonctions transversales.

Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc et lors de sa séance du 19 août 2010 a procédé à la désignation des membres du Comité d'Audit et a déterminé ses règles de fonctionnement.

le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance en date du 19 août 2010, de se référer au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, pour remplir son obligation de se référer à un code de gouvernement d'entreprise.

Composition du directoire au 28 février 2011 :

- **Monsieur Denis LAMBERT**
- Président du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC Sablé
- « SAS LDC Volaille
- « SAS Les Fermiers de l'Ardèche
- « SAS LDC Traiteur
- « SAS ARRIVE
- « SAS ARRIVE Auvergne
- « SAS SOFIA
- Membre du Conseil de surveillance : SA DROSED, SA ROLDROB, SA DROSED SUROWIEC, SEDAR
- Membre du Conseil d'Administration de AVES LDC ESPAÑA, AVILAVES GREDOS
- Co-gérant Société Civile Rémy Lambert
- Administrateur de la Société Civile DSRL
- Administrateur Vice-Président : Syndicat Association Syvol
- Administrateur : Syndicat Association FIA
- Gérant de la SARL Tom Pain

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 265 545 € rémunération variable comprise.

- **Monsieur Thierry CHANCEREUL**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC Aquitaine
- « SAS LDC Bourgogne
- « SAS PALMID'OR
- « SAS CORICO Expansion
- « SAS VOLAILLE CORICO

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 193 200 € rémunération variable comprise.

- **Monsieur Philippe GUILLET**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC BRETAGNE
- « SAS VOLABRAYE
- « SAS SERVAIS
- « SAS SOCIETE NORMANDE DE VOLAILLE
- « SAS LDC FOODS
- « SAS CELTYS
- « SAS CELVIA
- « SAS PROCANAR
- « CICAR
- Gérant associé SC LAZULI

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 194 600 € rémunération variable comprise.

- **Monsieur Gilles HUTTEPAIN**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS Huttepain Aliments
- Vice Président du directoire SA DROSED
- Président SAS ARDEVOL
- « SAS SACOFEL
- « SAS SOVOPA
- « SA L'ŒUF LANDAIS
- « SAS CABRI PRODUCTION
- Gérant SARL AVIPRO
- Représentant de la SASU Huttepain Aliments au Conseil d'administration de la SA Maine Porcs
- Président du Conseil d'administration AVES LDC ESPAÑA
- Président du Conseil d'administration AVILAVES GREDOS

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 203 750 € rémunération variable comprise.

- **Monsieur Christophe LAMBERT**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 198 800 € rémunération variable comprise.

- **Monsieur Thierry LAMBERT**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC Bourgogne Distribution
- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 167 354 € rémunération variable comprise.

Les rémunérations variables des membres du directoire évoluent en fonction des résultats du groupe et des responsabilités opérationnelles qui incombent à chacun d'entre eux.

Pour l'ensemble des membres du Directoire, leurs mandats expirent au 5 octobre 2012.

Composition du Conseil de Surveillance au 28 février 2011

- **Monsieur Gérard CHANCEREUL**
- Président du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2013

Autres mandats et fonctions :

- Président du Conseil de Surveillance DROSED (Pologne)
- « « « ROLDROB (Pologne)
- « « « DROSED SUROWIEC (Pologne)
- « « « SEDAR (Pologne)
- Co-gérant - Société Civile Patrimoniale La Vairie
- Co-gérant - Société Civile Patrimoniale Les Isles

Indemnités et jetons de présence perçus au cours de l'exercice : 48 829 €.

- **Monsieur Pierre POUJADE**
- Vice-Président du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2012

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant - SCP Poujade Pierre et Poujade Françoise
- Co-gérant - SCI Pierre et Françoise Poujade
- Co-gérant - SCI du Domaine de Selves
- Co-gérant - SCI Rémy

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 049 €.

- **Monsieur Patrice CHANCEREUL**
- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2013

Autres mandats et fonctions : néant

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 049 €.

• **Monsieur Gérard GUILLET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2014

Autres mandats et fonctions :

- Gérant SCI Laine Laroche
- Gérant SCP La Grange

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 049 €.

• **Madame Stéphanie LAURENT**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2013

Autres mandats et fonctions: néant.

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 049 €.

• **Monsieur Jean-Paul SABET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2012

Autres mandats et fonctions :

- Président du Conseil BNPP Paribas Yatirimlar Holding, Turquie
- Vice Président TEB A.S., Turquie
- Membre du Conseil d'Administration BNL, Banca Nazionale del Lavoro, Italie
- « « « TEB Holding, Turquie
- « « « BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding, Turquie
- “ “ “ CITRUS Lands of Louisiana Inc., USA
- “ “ “ CITRUS Lands of Louisiana LLC, USA
- “ “ “ CITRUS Lands Coal Terminal LLC, USA
- “ “ “ CITRUS Lands Services LLC, USA

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 1 828 €.

• **La « Société Civile Rémy Lambert »**

Représentée par Monsieur Jean-Louis LAMBERT

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2014

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la SCI Rémy Lambert
- Gérant de la SCI du Pré de Farache

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 439 €.

• **Monsieur Jean-Claude CHAUVET**

- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2016

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la Société Civile STREGINO Angers I
- Co-gérant de la Société Civile STREGINO Angers II

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 3 049 €.

- La « Société CAFEL »
Représentée par Monsieur Alain ALLINANT
- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2012

Autres mandats et fonctions :

- Président de la CAFEL
- Co-gérant SCI La Frontaulière
- Co-gérant SCEA Allinant
- Co-gérant EARL de Beauchêne

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 439 €.

X.- État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants

TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom du dirigeant	Nature de l'opération	Prix moyen pondéré	Montant
CAFEL représentée par Monsieur Alain Allinant	Achat	71,48€	7 645 947 €

XI.- Approbation des comptes sociaux et consolidés et Affectation du résultat

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 28 février 2011

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux au 28 février 2011 se soldant par un bénéfice de 22 478 249,96 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2011 se traduisant par un bénéfice (part du groupe) de 47 773 325 euros.

Nous soumettons à votre approbation le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, soit la somme de 19 168 euros ainsi que l'impôt correspondant 6 389 €.

2. Affectation du résultat et fixation du dividende

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 22 478 249,96 Euros de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende aux actionnaires de	14 683 280,40 €
- Affectation au poste « Autres réserves »	7 794 969,56 €
Ensemble égal à	22 478 249,96 €

Le dividende global revenant à chaque action est ainsi fixé à 1,80 €.

L'intégralité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % tel que prévu par l'article 158-3-2° du CGI.

La mise en paiement des dividendes est prévue le 25 août 2011 et le détachement du coupon interviendrait le 22 août 2011.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au poste « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2008 (2007-1822 du 24 décembre 2007), la faculté est offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus au prélèvement forfaitaire libératoire.

Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2007 / 2008	12 236 067 €* soit 1,50 € par action	–	–
2008 / 2009	10 604 591,40 €* soit 1,30 € par action	–	–
2009 / 2010	15 743 739,54 €* soit 1,93 € par action	–	–

* Compte tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto détenues

XII.- Délégations au Directoire

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et ou certains mandataires sociaux (Article L. 225-197-1 du Code de commerce)

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le Directoire à procéder à l'attribution d'actions gratuites selon les modalités précisées ci-après.

Ainsi, nous vous proposons de déléguer au directoire, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre des articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être :

- Les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce.

- Les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le directoire au titre de la présente délégation ne pourra pas dépasser le nombre de quatre vingt mille (80.000) actions.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devront ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Ainsi, le directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et conservation, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

XIII.- Les salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 0,9 % du capital social de la société.

XIV.- Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui sera présenté dans quelques instants.

XV.- Modifications statutaires

Mise en harmonie des statuts

Nous vous proposons de mettre à jour les statuts au regard des dernières évolutions législatives et réglementaires.

- Concernant la référence à des dispositions du Code de commerce erronées :

Les articles du Code de commerce visés à l'article 21 des statuts concernant les engagements pris au bénéfice des dirigeants en cas de cessation ou de changement de leurs fonctions étant obsolètes suite à la loi TEPA du 21 août 2007 qui a introduit des dispositions spécifiques en la matière aux articles L. 225-79-1 et L. 225-90-1 du Code de commerce, nous vous proposons de les supprimer.

- Concernant l'obligation pour les membres du conseil de surveillance d'être actionnaire :

Nous vous rappelons que la loi n°2008-776 du 4 août 2008 a supprimé l'obligation légale pour les membres du conseil de surveillance d'être actionnaire, étant précisé que les statuts peuvent imposer que chaque membre du conseil, à l'exception des actionnaires salariés nommés membres du Conseil de surveillance, soit propriétaire d'un nombre d'actions de la société qu'ils déterminent.

En conséquence, nous vous proposons de maintenir l'obligation statutaire pour les membres du Conseil de surveillance d'être actionnaire et d'adapter la rédaction de l'article 22 des statuts afin de tenir compte des évolutions législatives précitées codifiées à l'article L. 225-72 du Code de commerce.

- Concernant les mandataires visés par une procédure particulière pour les engagements en cas de cessation ou de changement de fonction qui leur sont consentis :

Nous vous proposons de supprimer la référence faite à l'article 27 des statuts aux Président, Directeur Général et Directeurs Généraux délégués et de la remplacer par les membres du Directoire compte tenu de la forme sociale.

- Concernant le délai de convocation des Assemblées Générales

Le décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 a modifié les modalités de convocation des Assemblées Générales et a notamment porté de 6 à 10 jours le délai de seconde convocation mentionné à l'article R. 225-69 du Code de commerce.

En conséquence, il vous est proposé de mettre à jour l'article 34 des statuts sur ce point.

- Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des points ou des projets de résolution à l'ordre du jour :

L'ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010 a introduit à l'article L. 225-105 du Code de commerce la faculté pour les actionnaires de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour de l'Assemblée, dans des conditions identiques à celles requises pour l'inscription de projets de résolutions.

A cet égard, nous vous rappelons que l'article R. 225-71 du Code de commerce, prévoit que la demande d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée peut être envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique.

Nous vous proposons en conséquence d'adapter la rédaction de l'article 35 des statuts afin de préciser ces points.

➤ Concernant la référence à l'exigence d'immobilisation des actions

Nous vous rappelons que le décret du 11 décembre 2006 a abrogé l'obligation d'immobilisation des actions au porteur préalablement à l'Assemblée. En conséquence, nous vous proposons de supprimer les références à cette exigence d'immobilisation mentionnées aux articles 35 et 36 des statuts.

➤ Concernant les modalités de représentation des actionnaires en Assemblée Générale

L'ordonnance du 9 décembre 2010 précitée a également modifié les dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce en vue de permettre aux actionnaires de se faire représenter en Assemblée par la personne physique ou morale de leur choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, le mandat peut être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Enfin, nous vous précisons que la demande de formulaires de vote par correspondance doit être déposée ou parvenue au siège social au plus tard six jours avant la date de la réunion conformément aux dispositions de l'article R. 225-75 du Code de commerce.

Ainsi, il vous est demandé de mettre en harmonie l'article 37 des statuts avec les dispositions susmentionnées.

➤ Concernant le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire :

Nous vous rappelons que l'article L. 225-124 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2008-776 du 4 août 2008, prévoit désormais que, sauf stipulation contraire des statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, le transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire ne fait pas perdre le droit de vote double et n'interrompt pas le délai d'acquisition.

Nous vous proposons de modifier la rédaction de l'article 39 des statuts afin de lever toute ambiguïté concernant le maintien du droit de vote double en pareille hypothèse.

➤ Concernant les modalités de réponse aux questions écrites :

Nous vous rappelons que l'ordonnance du 9 décembre 2010 a modifié l'article L. 225-108 du Code de commerce en vue de préciser que la réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

En conséquence, nous vous demandons de modifier l'article 47 des statuts afin de tenir compte de cette faculté nouvelle de réponse aux questions écrites en prévoyant que le

Directoire est tenu de répondre aux questions écrites dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Modification des articles 14 et 39 des statuts concernant la répartition de l'exercice des droits de vote entre usufruitier et nu propriétaire

Nous vous proposons de modifier la répartition de l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale entre usufruitier et nu propriétaire dans l'hypothèse où l'usufruitier est bénéficiaire des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts et qu'il fait mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits ses droits.

Modification de l'article 37 des statuts concernant la signature électronique

Nous vous proposons de prévoir à l'article 37 des statuts un procédé simplifié de signature électronique, répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du code civil, concernant les formulaires de vote par correspondance ou par procuration transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce.

XVI - ACTIVITES DES FILIALES CONSOLIDEES

(en milliers d'euros)

FILIALES	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	RESULTAT NET COMPTABLE
S.A.S. LDC VOLAILLE	I.G.	100 %	-	29 024	38 690
S.A.S. LDC SABLE	I.G.	100 %	587 089	21 587	6 287
S.A.S. LDC BOURGOGNE	I.G.	100 %	187 630	3 371	1 417
S.A.S. GUILLET	I.G.	99,64 %	91 113	1 646	501
S.A.S. LDC BRETAGNE	I.G.	100 %	31 060	2 556	1 388
S.A.S. LDC AQUITAINE	I.G.	97,91 %	72 362	1 073	538
S.A.S. PALMID'OR	I.G.	100 %	41 025	1 832	1 087
S.A.S. SOCIETE NORMANDE DE VOLAILLE	I.G.	100 %	277 061	15 931	7 067
S.A.S. LES FERMIERS DE L'ARDECHE	I.G.	100 %	30 104	1 369	811
S.A.S. GUILLOT COBREDA	I.G.	100 %	46 633	1 076	461
S.A.S. SERVAIS	I.G.	100 %	22 114	1 304	756
S.A.S. STAM-POIRAUD	I.G.	100 %	31 871	506	275
S.A.S. LDC FOODS	I.G.	100 %	27 153	1 011	624
S.A.S. VOLABRAYE	I.G.	100 %	59 690	1 163	274
S.A.S. LDC BOURGOGNE DISTRIBUTION	I.G.	100 %	-	1	1
S.A.S. PROCANAR	I.G.	100 %	87 484	4 907	2 880
S.A.S. CELTYS	I.G.	100 %	47 027	(339)	(360)
S.A.S. CHAPON BRESSAN	I.G.	100 %	3 889	207	99
S.A.S. CELVIA	I.G.	100 %	93 611	3 801	2 125
S.A.S. MAIRET	I.G.	100 %	13 129	1 815	1 229
S.A.S. LDC CHARMILLES	I.G.	100 %	21 635	801	425
S.A.R.L. SOCIETE NOUVELLE LES GEONPIS	I.G.	100 %	1 701	(58)	(40)
S.A.S. CAILLES ROBIN	I.G.	100 %	20 862	1 177	733
S.A.R.L. ROCVENT	I.G.	100 %	7 244	748	494
S.A.R.L. LA CAILLE DU LEMAN	I.G.	100 %	505	6	4
S.A.S. ARRIVE	I.G.	100 %	358 715	14 836	7 929
S.A.S. ARRIVE AUVERGNE	I.G.	100 %	52 373	1 613	1 018
S.A.S. SOFIA	I.G.	100 %	-	4	3
S.A.S. LDC TRAITEUR	I.G.	100 %	-	(755)	(772)
S.A.S. TOQUE ANGEVINE	I.G.	100 %	81 190	935	982
S.A.S. ATLANTIC TRAITEUR INNOVATION	I.G.	100 %	30 919	237	77
S.A.R.L. TOM'PAIN	I.G.	100 %	-	-	-
S.A.S. EUROPEENNE DE PLATS CUISINES	I.G.	100 %	59 190	1 242	512
S.A.S. REGALETTE	I.G.	100 %	11 294	(373)	(119)
S.A.S. AGIS	I.G.	100 %	84 443	2 771	1 530
S.A.S. DANIEL LOISEAU GAMME	I.G.	100 %	43 541	429	417

S.A.S. ENTRACTE	I.G.	100 %	24 968	1 293	1 068
S.A.S. MARIE	I.G.	100 %	301 907	(9 710)	(18 105)
S.A.S. MARIE SURGELE	I.G.	100 %	-	-	-
SL. AVES LDC ESPAÑA (Espagne)	I.G.	100 %	-	(2 549)	(2 547)
SL. AVILAVES GREDOS (Espagne)	I.G.	100 %	22 738	(1 715)	(1 673)
GROUPE DROSED (Pologne)	I.G.	99,68 %	167 301	9 331	7 249
S.A.S. HUTTEPAIN ALIMENTS	I.G.	100 %	101 757	(1 909)	(2 104)
S.A.S. BRESSANE DE PRODUCTION	I.G.	100 %	29 561	289	191
S.A.S. ALIMAB	I.G.	100 %	69 527	259	239
S.A.S. ARDEVOL	I.G.	100 %	14 408	221	130
S.A.S. JEUSSELIN	I.G.	56,14 %	34 453	278	(289)
S.A.S. VERRON	I.G.	56,14 %	13 198	362	6
S.A.S. BELLAVOL	I.G.	65 %	128 194	1 560	1 104
S.A.S. SACOFEL	I.G.	64,97 %	35 906	1 449	1 482
S.A.S. SOVOPA	I.G.	100 %	45 833	1 042	1 045
S.A.S. RICHARD	I.G.	100 %	17 641	516	271
S.A.S. HUTTEPAIN BOUIX	I.G.	100 %	20 284	433	294
S.A.S. CABRI PRODUCTION	I.G.	100 %	2 841	185	126
S.A. SAVIGNY TRANSPORT	M.E.	46,15 %	3 704	97	52
S.A.S. OVALIS	M.E.	50 %	123 934	(13)	(24)
S.A.S. SAMO	M.E.	50 %	15 769	1 100	670
S.A. L'ŒUF LANDAIS	I.G.	100 %	14 858	(1 813)	(2 123)
S.A. LESFAURIES INVESTISSEMENTS	I.G.	100 %	-	(1 139)	(1 142)

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices

	Exercice 2006/2007	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011
Durée de l'exercice	12	12	12	12	12
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 157 378
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	8 177 644	10 620 861	10 002 724	11 452 385	10 588 884
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	31 542 882	19 750 276	24 348 413	21 724 308	25 162 929
Impôts sur les bénéfices	2 829 286	1 115 061	1 708 992	635 447	-365 913
Participation des salariés due au titre de l'exercice	88 776	67 250	94 974	111 822	103 721
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	31 339 910	25 100 249	21 535 864	20 505 969	22 478 250
Résultat distribué	10 196 723	12 236 067	10 604 591	15 743 739	14 683 280
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,51	2,28	2,76	2,57	3,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,84	3,08	2,64	2,51	2,76
Dividende attribué à chaque action	1,25	1,50	1,30	1,93	1,80 ⁽¹⁾
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	43	45	44	45
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 466 841	3 879 519	4 357 856	4 161 080	4 498 944
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	1 333 792	1 546 595	1 705 217	1 638 964	1 859 692

(1) montant proposé par le Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 18 Aout 2011,

**Montant des honoraires des commissaires aux comptes et des membres
de leurs réseaux pris en charge par LDC et ses filiales consolidées**
Prise en application de l'article 222 8 du Règlement Général de l'AMF

Exercice couvert : du 01 mars 2010 au 28 février 2011

	KPMG AUDIT				ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	61	64	20	19	59	60	60	60
Filiales intégrées globalement	225	277	72	81	40	40	40	40
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	24		8					
Sous-total	310	341	100	100	99	100	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-					-	-
- Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	310	341	100	100	99	100	100	100



III.- Rapport du Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
en application de l'article L 225- 68 du Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2011

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil de surveillance et en application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 28.02.2011,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- de la publication des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport sera joint au rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice clos le 28 février 2011. Il a été examiné et approuvé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 19 mai 2011.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront, par ailleurs, le rapport prévu à l'article L.225-235 du Code de commerce, dans lequel figurent leurs observations sur le présent rapport.

Je vous précise que l'objectif de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société LDC, et plus particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Il se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés et prévus par la société.

Adoption du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance en date du 19 août 2010, de se référer au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites en matière de gouvernement d'entreprise. Le texte de ce Code de Gouvernement d'Entreprise peut être consulté sur le site Internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

Les membres du conseil ont déclaré au cours de la même séance avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

LDC applique les recommandations qui y figurent à l'exception des dispositions suivantes :

- Le code de gouvernement préconise la mise en place d'une procédure d'évaluation de la performance du Conseil. Cette recommandation, à ce jour, n'a pas été suivie dans la mesure où le Conseil a considéré que sa composition et les relations entre les membres ne rendaient pas nécessaire la mise en place d'une procédure d'évaluation des performances du Conseil de surveillance.

I.- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance de la société LDC

1.1 – Composition et missions du Conseil

La société LDC est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

➤ Composition du Conseil de surveillance au 28 février 2011 :

Le Conseil de Surveillance est composé de 9 membres dont 2 membres sont indépendants.

Le Conseil comporte une femme en son sein, respectant ainsi les règles en vigueur depuis la promulgation de la loi du 27 janvier 2011 dite loi « Copé-Zimmermann » relative à « la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Le président du Conseil de surveillance est assisté d'un vice-président.

Les membres sont :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL – Président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007,
- Monsieur Pierre POUJADE – Vice-président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 août 2006,
- Monsieur Patrice CHANCEREUL – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007,
- Monsieur Gérard GUILLET – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 août 2008,

- Madame Stéphanie LAURENT – renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007,
- Monsieur Jean-Paul SABET renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 août 2006,
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 août 2010,
- La « société civile Rémy Lambert », représentée par Monsieur Jean Louis LAMBERT, renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 août 2008,
- La société CAFEL, représentée par Monsieur Alain ALLINANT, nommée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 août 2006.

Sont considérés comme indépendants au sens de la recommandation R8 du code MiddleNext, Messieurs Jean-Claude CHAUVET et Jean-Paul SABET. Ainsi, selon la huitième recommandation du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

La recommandation d'accueillir au sein du Conseil de surveillance deux membres indépendants est ainsi respectée.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues dans les débats auxquels il prend part. Les décisions sont prises de manière collégiale.

➤ **Missions du Conseil de surveillance**

Les missions du Conseil de Surveillance sont fixées par les dispositions légales et statutaires et précisées par le Règlement Intérieur dans sa dernière version adoptée par le Conseil de surveillance du 18 Novembre 2010.

Le Règlement du Conseil est mis en ligne sur le site de la société à l'adresse suivante : <http://www ldc.fr>

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

➤ Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Président fixe un calendrier annuel des réunions. Le calendrier des réunions 2011-2012 a été communiqué à chacun des membres du Conseil et commenté lors de la séance du 3 février 2011.

Le règlement intérieur du Conseil est mis en ligne sur le site de la société à l'adresse suivante <http://www ldc.fr>

Durant l'exercice 2010-2011, le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois, aux dates suivantes :

DATES	PRINCIPAUX THEMES ABORDES
11 mars 2010	Rémunération des membres du directoire ; Attribution d'actions gratuites.
20 mai 2010	Rapport trimestriel du directoire ; Arrêté des comptes au 28/02/2010 et préparation de l'Assemblée Générale Annuelle.
19 août 2010	Rapport trimestriel du directoire ; Création du Comité d'Audit ; Adoption du Code MiddleNext comme code de gouvernance
18 novembre 2010	Rapport trimestriel du directoire ; Examen de projets de croissance externe Modification du Règlement Intérieur
3 février 2011	Rapport trimestriel du directoire ; Fixation du calendrier des réunions 2011-2012

Toutes ces réunions se sont tenues au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen aux Conseils a été de 84,44 %.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président en concertation avec le Président du Directoire et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le Conseil de Surveillance analyse d'une façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du groupe, rapport qui lui est transmis par le Directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution des différents pôles, tant pour leur volume d'activité que pour leur résultat et leur situation financière. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion du groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment aux intérêts des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise.

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le Conseil de Surveillance :

- ⇒ examine les informations qui lui sont données par le Président du Directoire sur la stratégie du Groupe,

- ⇒ étudie les dossiers qui lui sont présentés en conséquence et donne son avis sur la nécessité de poursuivre ou non l'analyse de ceux-ci,
- ⇒ décide de l'opportunité ou non de réaliser une opération de croissance externe et donne pouvoir ou non au Président du Directoire.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels, ainsi que des comptes annuels.

➤ **Comités**

⇒ **Comité des Rémunérations**

Il existe un Comité des Rémunérations composé des trois membres du Conseil de surveillance suivants :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL (Président) ;
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET (membre indépendant) ;
- Monsieur Gérard GUILLET.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Proposer au Conseil les rémunérations fixes et variables des mandataires sociaux, des dirigeants et cadres dirigeants dans leur principe et dans leurs modalités ;
- S'assurer de la cohérence des rémunérations avec les performances des sociétés administrées ou dirigées et du groupe ;
- Proposer au Conseil les modalités d'attribution soit de stocks options, soit d'actions gratuites à l'égard des dirigeants ou cadres de direction.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois au cours du dernier exercice et a fait des propositions au Conseil de Surveillance concernant les membres du Directoire et du Comité de direction.

⇒ **Comité d'Audit**

Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc et lors de sa séance du 19 août 2010 a procédé à la désignation des membres du Comité d'Audit et a déterminé ses règles de fonctionnement.

• **Composition**

Conformément à la loi, ce Comité ne peut comprendre que des membres du Conseil de Surveillance dont un, au moins, doit être indépendant.

En outre, l'un au moins de ces membres indépendants doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Conformément à ces dispositions, le Conseil de Surveillance a désigné comme membres du Comité d'Audit :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL,
- Maître Pierre POUJADE,
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur, Monsieur Jean-Claude CHAUVET a la qualité de membre indépendant et présente des compétences particulières en matière financière ou comptable pour avoir exercé pendant de nombreuses années la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes. Pour ces différentes raisons, Monsieur Jean-Claude CHAUVET a été nommé Président du Comité d'Audit.

- **Attributions**

Le Comité a pour missions principales :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière,
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
 - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes,
 - de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation.

- **Modalités particulières de fonctionnement**

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an avant les séances du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles est inscrit l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux comptes.

Le Président du Directoire et le Directeur financier présentent les comptes annuels et semestriels au Comité d'Audit. Lors de la présentation de ces comptes au Conseil de Surveillance, le Président du Comité d'Audit fait part des observations éventuelles de ce dernier.

Les membres du Comité d'Audit reçoivent, lors de leur nomination, une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles en vigueur dans la Société et son groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit peut entendre, hors de la présence des mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, les dirigeants et directeurs responsables de l'établissement des comptes, de la trésorerie et du contrôle interne.

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance à la plus prochaine réunion de celui-ci.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'Audit s'est réuni deux fois sur les thèmes suivants :

- 1^{er} mars 2011 « Analyse des risques »
- 18 mai 2011 « Examen des comptes sociaux et des observations des commissaires aux comptes »
« Recommandations sur les commissaires aux comptes proposés ».

1.2 – Règles et principes adoptés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

➤ Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les jetons de présence sont répartis en fonction de l'assiduité des membres ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

➤ Rémunération des membres du Directoire

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe et une partie variable fondée sur le degré d'atteinte d'un certain nombre d'objectifs fixés au préalable chaque année lors d'entretiens d'évaluation.

Les six membres du Directoire ont des objectifs qui leur sont communs et des objectifs qui sont en relation avec leurs fonctions exécutives respectives, chaque objectif étant qualifié et quantifié.

Le Conseil de Surveillance arrête en fin d'exercice la part fixe de la rémunération des membres du Directoire pour l'exercice suivant ainsi que la part variable de cette rémunération pour l'exercice passé sur la base de l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés à chacun par le président du Directoire.

Les membres du Directoire perçoivent une rémunération en tant que mandataire et une rémunération suivant leurs fonctions exécutives.

Le Directoire décide de l'attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire et détermine conformément à la loi, dans le cadre fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires et après avis du comité des rémunérations, leurs modalités d'attribution et de conservation et les conditions de performance qui devront être respectées. L'autorisation donnée par l'Assemblée du 13 août 2008 ne concerne que des actions existantes.

Le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2007 a décidé que 35% des actions issue de la levée de stock options ou d'attribution gratuite d'actions doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Les rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont indiquées au chapitre IX du rapport de gestion.

1.3 – Participation des actionnaires aux assemblées générales

Chaque actionnaire de LDC peut participer aux assemblées générales de la société sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. Les modalités de participation des actionnaires sont précisées aux articles 36 et 37 des statuts de la société. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunions et de convocation publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée.

1.4 – Publication des informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce figurent au chapitre VIII « Structure du capital et opérations afférentes aux actions » du rapport de gestion du Directoire établi au titre de l'exercice clos le 28 février 2011.

II.- Organisation générale

La société LDC a adopté la forme de société à Conseil de surveillance et Directoire qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle dévolues au Conseil de surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise. Dans le cadre de cette organisation, le contrôle interne relève de la direction générale assurée par le Directoire.

Une organisation par pôles dotée d'une direction spécifique permet de fixer les domaines d'interventions, les pouvoirs et les délégations de chaque direction.

Au cours de l'exercice, le groupe a décidé de renforcer l'organisation des pôles par la nomination d'un Directeur Administratif et Financier spécifique par pôle. Ceux-ci sont rattachés sur le plan hiérarchique et fonctionnel au Directeur Administratif et Financier du Groupe.

La société LDC conserve une activité de holding ainsi qu'un rôle de société animatrice du Groupe en rassemblant toutes les fonctions transversales. Hormis leur rôle de conseil et de communication, celles-ci exercent un contrôle dans leurs domaines respectifs et assurent une cohérence dans l'application des différentes procédures du groupe.

Un comité de direction composé de huit personnes se réunit mensuellement afin d'analyser les performances de chaque pôle, valider les cibles de croissance externe avec la stratégie préalablement définie, arbitrer les projets transversaux menés en mode projet, définir les processus permettant la mise en œuvre de règles de fonctionnement au niveau du groupe.

Le strict respect des missions affectées à chaque membre est une condition essentielle pour obtenir un fonctionnement organisé, harmonieux et sécurisé du groupe.

III.- Procédures de contrôle interne

3.1 – Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne nécessite un ensemble de méthodes et procédures qui permettent d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du groupe
- la gestion rigoureuse de ses activités
- le respect de l'application des instructions de la direction
- la conformité aux lois et aux réglementations
- l'alerte en cas de dysfonctionnement
- l'harmonisation des procédures comptables et de leur cohérence
- la prévention et la maîtrise des risques alimentaires, économiques, industriels, financiers et juridiques.

3.2 – Procédures afférentes à l'élaboration et au traitement des informations financières et comptables

Procédure générale - Audit interne et externe

Cette fonction est assurée par des cadres salariés disposant d'une formation technique et qui participent également aux travaux de consolidation. Cette polyvalence au sein de cette fonction facilite le contrôle de l'harmonisation des procédures et leur cohérence globale.

La mission dévolue à l'audit interne consiste à :

- L'harmonisation des procédures comptables dans le groupe afin de garantir la comparabilité des comptes des différentes entités du groupe et une information financière pertinente.
- L'obtention d'une information comptable régulière et fiable servant d'outils de pilotage à la direction générale.
- L'organisation administrative dans les filiales et l'évolution du contrôle interne avec l'analyse critique des procédures.
- La permanence des méthodes comptables adoptées.
- Le suivi des recommandations des audits précédents.
- La diffusion des meilleures pratiques en encourageant l'amélioration continue.

Une situation comptable mensuelle est élaborée par chaque filiale et communiquée à la Direction Financière pour analyse. Cette situation est accompagnée d'éléments détaillés sur l'activité. Ces documents sont aussi communiqués à la direction de pôle.

Une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle des responsables administratifs et un contrôle de gestion opérationnel dans toutes les filiales du groupe participent à la force du dispositif de contrôle interne.

Une revue des comptes est réalisée tous les semestres par les équipes de l'audit interne dans l'ensemble des filiales du groupe. Ce travail s'appuie sur :

- Des normes de travail comparables à celles utilisées pour les missions de surveillance dans les cabinets d'expertise comptable.
- La remise d'un rapport d'audit au directeur financier après chaque intervention.
- Une intervention des commissaires aux comptes dans le cadre d'une mission intérimaire dans la plupart des filiales, de façon coordonnée avec le service d'audit interne. La réalisation de tests, afin de vérifier l'adéquation et la fiabilité des procédures, permet d'améliorer l'organisation en place.

Un manuel des procédures existe dans la majorité des filiales françaises.

Les budgets d'investissement du groupe sont validés par la direction industrielle. Un contrôle budgétaire est réalisé tous les six mois.

La gestion de trésorerie, bien que non centralisée, fait l'objet d'une procédure rigoureuse tant en ce qui concerne son optimisation, la sécurité des placements que la délégation restrictive des signatures et pouvoirs.

Consolidation

La fonction concerne l'élaboration des comptes consolidés du Groupe dans le respect des normes en vigueur afin de garantir une information financière fiable, pertinente et dans des délais raisonnables.

Une consolidation des comptes est réalisée tous les semestres après validation des comptes sociaux par le service d'audit interne. Toutes les opérations de consolidation sont réalisées par la société mère. Les opérations complexes font l'objet d'une information préalable aux commissaires aux comptes.

Juridique

Sa mission principale est de s'assurer dans les différents domaines du droit du respect des réglementations applicables.

Les filiales ont, pour la plupart, été transformées en SAS ou SASU. Les statuts prévoient pour la quasi-totalité des sociétés une limitation des pouvoirs du président.

Le suivi juridique du groupe ainsi que la gestion fiscale sont centralisés par la société mère.

Les dossiers concernant le droit social et le contentieux social sont assurés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Contrôle de gestion

Sous la responsabilité de la direction financière, il est chargé de la mise en place et du suivi des outils de gestion nécessaires à l'obtention d'une information périodique et détaillée sur les activités de la société. L'objectif est de fournir des éléments communs par pôle concernant les niveaux d'activité et de rentabilité aux différentes directions du Groupe.

Le service contrôle de gestion groupe a mis en place un suivi permanent des activités et coûts des filiales. La gestion rigoureuse du groupe s'appuie à la fois sur un système de reporting des filiales et sur la production de documents d'analyse des performances avec :

- des résultats hebdomadaires
- des résultats mensuels analytiques qui sont rapprochés avec les situations mensuelles comptables
- des dossiers d'analyse des activités en marges et productivités semestrielles ainsi qu'une analyse budgétaire suivant la même périodicité.

Le système de contrôle interne s'applique également à des domaines différents de celui du système comptable. Il participe notamment au contrôle du respect des réglementations spécifiques à notre activité agro-alimentaire telles que les procédures de sécurité alimentaire, de traçabilité et d'environnement. L'obtention dans la majeure partie de nos sites des certifications ISO 9001, IFS ou BRC constitue une sécurité complémentaire.

Les systèmes d'information du groupe tendent à s'unifier par l'utilisation des mêmes logiciels comptable, achats et commerciaux dans la majorité des filiales et le déploiement de ceux-ci lors des croissances externes.

3.3 – Procédures de gestion des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe LDC peut être confronté est développée dans le chapitre VII du rapport de gestion.

Notre activité agro-alimentaire nous amène périodiquement à réfléchir aux procédures de contrôle interne qui doivent nous permettre d'évaluer l'ensemble des risques liés à cette activité, soit en termes de qualité, de risques environnementaux, de sécurité alimentaire ou de traçabilité des produits tant en amont qu'en aval. Ces réflexions sont menées au sein du comité de direction avec le responsable de la fonction concernée.

Une cellule « prévention de crises » se réunit régulièrement pour informer, prévenir toute crise sanitaire, environnementale, qualité, que le groupe pourrait rencontrer.

La démarche initiée pour la mise en place d'une cartographie des risques généraux qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels le groupe pourrait se juger exposé, en terme de gravité, d'éventualité, d'occurrence et de degré de maîtrise, s'est poursuivie au cours de l'exercice par des interviews réalisées auprès des différentes Directions opérationnelles du Groupe.

Les résultats de cette démarche seront analysés au niveau du comité de direction pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués et développer les plans d'action et les mesures de prévention appropriées.

Perspectives d'avenir

Le Groupe LDC veille à ce que les procédures et les contrôles d'audit interne évoluent en fonction des organisations et des changements de périmètre.

L'acquisition des sociétés MARIE et ARRIVE nécessitera la mise en place de notre manuel de procédures.

En outre, au cours de l'exercice, le Groupe a décidé d'initier une démarche RSE.



IV. - LDC S.A.

**Rapport des Commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L.225-235
du Code de commerce, sur le rapport du président
du conseil de surveillance de la société LDC S.A.**

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker_C.S.
14217_35042 Rennes Cedex_France

Ernst & Young et Autres
3, rue Emile Masson BP 21919 44019 Nantes Cedex
1France

LDC S.A.

Siège social : ZI de Saint Laurent - BP 88 - 72300 Sablé sur Sarthe
Capital social : € 6 525 902

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société LDC S.A.

Exercice clos le 28 février 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LDC S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 28 février 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

29 juin 2011

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Rennes, le 29 juin 2011

Nantes, le 29 juin 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Broyé
Associé

Luc Derrien
Associé



**V.- Comptes Consolidés et Annexe
au 28 Février 2011**

I. Bilan consolidé

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	28-févr-11		28-févr-10
		Brut	Amort. & Prov.	Net
Actifs non courants				
Goodwill		118 374	5 433	112 941
Autres Immobilisations incorporelles		86 490	34 817	51 673
Immobilisations corporelles		1 164 412	767 822	396 590
Titres non consolidés		1 546	1 279	267
Autres actifs financiers		6 333	1 180	5 153
Titres mis en équivalence		2 367		2 367
Impôts différés		2 880		2 880
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 382 402	810 531	571 871
Actifs courants				
Stocks		155 566	10 431	145 135
Actifs biologiques		14 893		14 893
Créances clients		333 031	7 661	325 370
Autres actifs courants		64 402	116	64 286
Actifs courants de gestion de trésorerie		42 198		42 198
Trésorerie et équivalents de trésorerie		105 123	251	104 872
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		715 213	18 459	696 754
Actifs destinés à être cédés				39 942
TOTAL ACTIF		2 097 615	828 990	1 268 625

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	28-févr-11	28-févr-10
CAPITAUX PROPRES			
Capital		6 526	6 526
Primes		54 864	54 864
Actions propres		-3 304	-5 306
Réserves consolidées		467 950	419 757
Ecart de conversion Groupe		2 142	1 292
Résultat part du Groupe		47 773	63 007
Capitaux propres part du groupe		575 951	540 140
Résultat des minoritaires		933	928
Réserves des minoritaires		6 504	6 033
TOTAL CAPITAUX PROPRES		583 388	547 101
Passifs non courants			
Provisions pour avantages au personnel		29 454	28 621
Impôts différés		28 586	37 419
Emprunts partie à long terme		31 993	42 113
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		90 033	108 153
Passifs courants			
Provisions		23 460	15 679
Emprunts partie à court terme		17 970	51 958
Concours bancaires courants		60 101	39 983
Dettes fournisseurs		298 601	268 906
Autres passifs courants		195 072	175 649
TOTAL PASSIFS COURANTS		595 204	552 175
Passifs destinés à être cédés			22 997
TOTAL PASSIF et CAPITAUX PROPRES		1 268 625	1 230 426

GROUPE L.D.C. - COMPTES CONSOLIDES AU 28 FEVRIER 2011

II. Etat du résultat global

2.1 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	<i>Notes</i>	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010
Chiffre d'affaires net		2 554 722	2 065 071
Consommation de matières premières et marchandises		-1 319 370	-1 086 041
MARGE BRUTE		1 235 352	979 030
Autres achats et charges externes		-462 187	-348 639
Impôts et taxes		-40 776	-36 449
Charges de personnel		-570 827	-444 592
Dotations aux amortissements		-75 288	-56 037
Dépréciations		4 181	288
Autres produits opérationnels courant		5 125	4 807
Autres charges opérationnelles courantes		-7 002	-4 727
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		88 578	93 681
Autres produits opérationnels			1 178
Autres charges opérationnelles		-14 989	-733
RESULTAT OPERATIONNEL		73 589	94 126
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		2 235	3 933
Coût de l'endettement financier brut		-2 471	-2 587
Côut (-)/Produit (+) de l'endettement financier net		-236	1 346
Autres produits et charges financiers		457	568
RESULTAT FINANCIER		221	1 914
RESULTAT AVANT IMPÔTS		73 810	96 040
Impôts sur les sociétés		-25 410	-32 308
Quote part du résultat des sociétés ME		306	203
RESULTAT CONSOLIDE		48 706	63 935
RESULTAT PART DU GROUPE		47 773	63 007
MINORITAIRES		933	928
<i>Résultat par action (en €)</i>		<i>5,90</i>	<i>7,83</i>
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>		<i>5,90</i>	<i>7,83</i>

II. Etat du résultat global

2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	48 706	63 935
Variation des écarts de conversion	850	473
Ecart actuariel des régimes à prestations définies	837	-2 611
Impôts sur écarts actuariels	-285	896
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 402	-1 242
RESULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	50 108	62 693

GROUPE LDC

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros

	28/02/2011 (12 mois)	28/02/2010 (12 mois)
Résultat net de l' ensemble des entreprises consolidées	48 706	63 935
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l' activité :		
-Amortissements et provisions	85 610	59 579
-Variation des impôts différés	-6 049	1 652
-Plus/moins Values de cession	312	-342
-Quote part des Résultats des sociétés mises en équivalence	-306	-203
Marge brute d' autofinancement des sociétés intégrées	128 273	124 621
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-38 066	8 342
Flux net de trésorerie généré par l' activité	90 207	132 963
Flux de trésorerie liés aux opérations d' investissement		
Acquisition d' immobilisations	-84 998	-58 504
Cessions d' immobilisations	10 750	6 173
Flux liés aux entrées de périmètre	-3 778	-138 891
Flux liés aux sorties de périmètre	16 950	256
Flux net de trésorerie lié aux opérations d' investissements	-61 076	-190 966
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-15 535	-10 446
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-20	-20
Augmentations de capital		
Emissions d' emprunts	4 144	30 990
Remboursements d' emprunts	-42 544	-7 494
Incidence des variations de capitaux propres et autres		240
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-53 955	13 270
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-24 824	-44 733
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	84 283	95 187
Variation des actifs de gestion de trésorerie	-14 836	33 732
Incidence des variations de cours des devises	-148	-97
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-24 824	-44 733
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	44 771	84 283

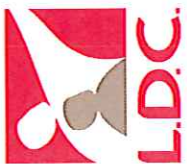


TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Actions propres	Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
- Situation à la clôture au 29/02/2008	6 526	55 191	345 549	53 536	3 448	- 3 478	460 772	6 094	466 866
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle						2 072	- 2 072		- 2 072
* Résultat consolidé de l'exercice				42 572			42 572	579	43 151
* Distributions effectuées				- 12 079			- 12 079	- 35	- 12 114
* Variation des écarts de conversion					- 2 629		- 2 629	- 222	- 2 851
* Ecart actuariels nets d'impôts			1 506				1 506	28	1 534
* Autres			227				227	- 455	- 228
* Affectation du résultat N-1			41 457	41 457			-		-
- Situation à la clôture au 28/02/2009	6 526	55 191	388 739	42 572	819	- 5 550	488 297	5 989	494 286
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle									-
* Résultat consolidé de l'exercice				63 007			63 007	928	63 935
* Distributions effectuées				- 10 446			- 10 446	- 20	- 10 466
* Variation des écarts de conversion					473		473	14	487
* Ecart actuariels nets d'impôts			- 1 709				- 1 709	- 7	- 1 716
* Autres		327	601			244	518	57	575
* Affectation du résultat N-1			32 126	- 32 126			-		-
- Situation à la clôture au 28/02/2010	6 526	54 864	419 757	63 007	1 292	- 5 306	540 140	6 961	547 101

En milliers d'euros

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés. Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

PREAMBULE

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2010/2011 sont établis suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) en vigueur au 28 février 2011, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

Le Directoire du 18 mai 2011 a arrêté les comptes annuels consolidés du groupe LDC en IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 28 février 2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en date du 18 août 2011.

Les principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière permanente pour les périodes présentées et de manière uniforme pour l'ensemble des sociétés du groupe.

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS

▪ L'exercice 2010-2011 a été marqué par l'intégration du groupe ARRIVE dans le secteur volaille et la société MARIE dans le secteur traiteur. Les neuf mois d'activité supplémentaire (3 mois intégrés en 2009-2010) ont eu un impact de + 422 289 K€ sur le chiffre d'affaires consolidé du groupe et + 1 066 K€ sur le résultat opérationnel courant. En terme de bilan, les chiffres sont comparables à ceux du 28 Février 2010.

▪ Conformément aux modalités prévues lors de l'acquisition du Groupe ARRIVE, cette dernière société a cédé le 30 Avril 2010, la totalité des titres qu'elle détenait dans les sociétés Arrivé Nutrition Animale, Arrivé Bellané, ADP, CAP Elevage.

Au bilan consolidé au 28 Février 2010 les actifs et passifs de ces sociétés étaient présentés sur deux lignes séparées en « Actifs destinés à être cédés » et en « Passifs destinés à être cédés » évalué au plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Cette cession n'a pas eu d'incidence sur le résultat de l'exercice clos le 28 février 2011.

▪ Courant Janvier 2010 la société DROSED a procédé à l'acquisition complémentaire d'actions de la société SEDAR lui permettant de passer d'un contrôle de 65% à 99,77 % du capital de cette société. Cette acquisition a impacté les réserves consolidées en application des normes IFRS 3 révisée et IAS 27.

▪ En date du 22 Avril 2010, la société MARIE a présenté aux organisations représentatives du personnel, dans le cadre d'un projet industriel et commercial, le projet de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi. Bien que ne prévoyant aucune fermeture de site, il est envisagé la suppression de 99 postes.

▪ En date du 13 octobre 2010, la société SNV a présenté aux organisations représentatives du personnel dans le cadre d'un projet industriel et commercial, le projet de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi pour le site de Saint Jean d'Ormont. Ce plan prévoit la fermeture du site ainsi que la suppression de 36 postes sur un effectif de 38 collaborateurs. La fermeture effective a eu lieu le 26 février 2011.

- En date du 19 mai 2010, la société Arrivé a présenté aux organisations représentatives du personnel dans le cadre d'un projet industriel, le projet de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi concernant le site de Mornant. Le plan prévoit la fermeture du site et la suppression de 46 postes. La fermeture effective a eu lieu le 31 octobre 2010.
- Afin de permettre le retour à une rentabilité à court terme de la société l'œuf Landais, il a été mis en place un plan social au cours du 4^{ème} trimestre 2010 prévoyant la suppression de 33 postes sur un des deux sites. Ce site a été définitivement fermé le 14 décembre 2010.

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 28 Février 2011 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 28 Février 2010 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 01 Mars 2010.

Il s'agit de :

- Amendement à IFRS 5 actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, résultant des améliorations des IFRS 2008 et applicable aux périodes annuelles commençant au/ou après le 1^{er} Juillet 2009.

- Interprétation IFRIC 17 distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires, publiée en 2008 et applicable prospectivement aux exercices ouverts au/ou après le 1^{er} Juillet 2009.

- Des améliorations des normes d'informations financières internationales 2009 applicables au 1^{er} Janvier 2010.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

2.1. Présentation et préparation des états financiers consolidés

- Les actifs consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture ainsi que la trésorerie sont des « actifs courants ».
Les dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dont l'échéance est à moins d'un an sont des « passifs courants ».
Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme non courants.
Le compte de résultat est présenté par nature. Il fait apparaître un « RESULTAT OPERATIONNEL COURANT » correspondant au résultat normal du cycle d'exploitation du groupe.
Le résultat exceptionnel n'est plus utilisé conformément aux normes IFRS. Ses divers composants tels qu'ils étaient présentés en normes françaises sont rattachés au résultat opérationnel.
- La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, d'exercer un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les notes annexes aux comptes consolidés. Il s'agit notamment de l'évaluation de la valeur d'utilité des Goodwill, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des provisions pour engagements commerciaux ou des provisions pour retraites.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

2.2. Méthode de consolidation

- Les sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des politiques financières et opérationnelles) sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.
- Les participations dans les entités contrôlées conjointement ainsi que celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les titres détenus dans des sociétés qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, figurent en titres de participation. La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

2.3. Regroupement d'entreprises et Goodwill

- Si le coût d'acquisition d'une entreprise diffère de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, l'écart d'acquisition est analysé et affecté dans les postes de bilan appropriés et ce dans un délai maximum de 12 mois suivant l'acquisition. Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition.
- La partie non affectée, si elle est positive, est présentée en Goodwill.
- La partie non affectée, si elle est négative (Badwill) est reprise au compte de résultat de l'exercice d'acquisition sans prorata temporis.
- Les actifs incorporels correspondant à des fonds de commerce sont reclassés en Goodwill.
- Les Goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les Goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquels ils sont rattachés (voir note 2.4 sur la dépréciation).

2.4. Dépréciation d'actifs

- Des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des Goodwill.
- Lorsque la valeur recouvrable de ces actifs devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Les dépréciations éventuellement constatées sur les Goodwill ne pourront pas être reprises ultérieurement.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :
 - La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché lors de transactions récentes.
 - La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus de plans d'affaires couvrant les trois prochains exercices et extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique.
- Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) servant de base de calcul aux dépréciations.

Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants. Les UGT identifiées au sein du groupe LDC pour les filiales françaises, correspondent aux secteurs d'activités (Volaille et Traiteur) à l'exception d'une UGT « Œufs » pour le pôle Amont. Une UGT spécifique est identifiée pour chaque pays pour nos filiales étrangères (Pologne, Espagne).

2.5. Méthodes de conversion

- Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros en utilisant un cours moyen calculé en fonction des cours officiels à la fin de chaque mois.
- Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans les capitaux propres consolidés.

2.6. Actifs incorporels

- Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Il s'agit en l'espèce de logiciels, de marques ou de relations clientèles.
- Les logiciels sont amortis en linéaire sur 4 ans, les relations clientèles sont amorties en linéaire sur 12 ans. Les marques ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.7. Frais de recherche de développement

- Les frais de recherches sont comptabilisés en charges.
- Les frais de développement ne sont enregistrés à l'actif du bilan que dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par l'IAS 38 sont remplis avant la mise sur le marché des produits.

2.8. Actifs corporels

- Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- En conformité avec la norme IAS 23 révisée, le groupe enregistre dans le coût de revient des immobilisations, les intérêts d'emprunts lorsque les critères de la norme sont respectés.
- Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.
- Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet de tests de « perte de valeur » lorsque des événements indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.
- Les durées d'amortissement pratiquées par le groupe sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel et outillage	4 à 10 ans
- Agencements, aménagements, Installations	5 à 12 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

2.9. Contrats de location

- Les contrats de location sont classés en contrat de location – financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents aux actifs loués. Ils sont alors comptabilisés dès l'origine au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location – financement sont amortis sur la durée d'utilité.

- Les autres contrats sont des locations simples et les loyers sont comptabilisés en charges linéairement sur la durée du contrat.

2.10. Titres non consolidés et autres actifs financiers

- Les titres non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente et correspondent à des participations non cotées. Ils doivent être évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en capitaux propres. En l'absence de marché actif, la juste valeur est supposée équivalente au coût d'acquisition.
- Les autres actifs financiers regroupent notamment les dépôts de garantie versés et des créances détenues jusqu'à leur échéance évaluées au coût amorti ainsi que des Actifs Financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

2.11. Stocks

- Les stocks de produits finis ou semi-ouvrés frais, de matières non consommables et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré ».
- Les stocks de produits finis sont évalués au coût unitaire moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure.
- Les produits fabriqués et en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
- Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.
- Une dépréciation est effectuée sur les emballages lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés sur une période donnée.

2.12. Actifs biologiques

- Les actifs biologiques correspondent à des volailles vivantes en cours d'élevage. Elles sont valorisées au coût de production incluant les charges directes et indirectes de production.

2.13. Créances

Les créances sont valorisées au plus bas de leur valeur nominale ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est déterminée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

2.14. Actions propres

- Les titres d'autocontrôle sont portés en diminution des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.
- Les plus ou moins values de cession ainsi que la fiscalité s'y rapportant sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.15. Actifs courants de gestion de trésorerie

- Les actifs financiers disponibles à la vente ou les placements détenus jusqu'à leur échéances sont classés en « Actif courants de gestion de trésorerie » dès lors que l'échéance est supérieure à 3 mois et inférieure à 1 an à compter de la date de clôture des comptes consolidés. Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements dont l'échéance est inférieure à 3 mois dès l'origine sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

2.17. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans le poste « Autres passifs courants ». Elles sont reconnues dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

2.18. Provisions

- Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources.

2.19. Avantages au personnel

Indemnités de départ en retraite

- Il s'agit d'indemnités versées aux salariés à l'occasion de leur départ en retraite. Les départs sont à l'initiative des salariés. Le groupe provisionne ces engagements, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié pour un maintien au sein du groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Les effets des écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Régimes complémentaires de retraite

- Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social. Le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Médailles du travail

- Les médailles du travail sont calculées en fonction des accords d'entreprise s'appliquant à toutes les sociétés françaises du groupe en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La provision est calculée en tenant compte de la gratification à verser aux salariés justifiant d'une certaine ancienneté. Un prorata est appliqué à cette provision afin de tenir compte des demandes réelles des salariés par rapport aux ayants droits. Le montant de la provision est déterminé en tenant compte également de différentes hypothèses actuarielles : ancienneté, taux d'actualisation...

2.20. Instruments financiers

- En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

2.21. Gestion des risques

- **Risque de crédit :** Ce risque concerne essentiellement les créances commerciales qui dans le cas d'impayés généreront une perte financière pour le Groupe. Le groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus le groupe a souscrit une assurance crédit lui permettant de minimiser le risque sur certaines catégories de créances.
- **Risque de liquidité :** Le groupe pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et d'actifs financiers négociables et liquides afin d'honorer ses engagements. Au 28 Février 2011, la trésorerie nette ressort à 44 771 K€ à laquelle vient s'ajouter les actifs courants de gestion de trésorerie pour 42 198 K€.
- **Risque de taux d'intérêts :** Le groupe détient des actifs pour des montants significatifs portant intérêts. Ces actifs sont classés en « Actifs courants de gestion de trésorerie » pour un montant de 42 198 K€. Tous ces actifs sont garantis en capital s'ils sont conservés jusqu'à l'échéance. Le risque de taux est donc faible.
Les emprunts sont comptabilisés le jour de leur mise en place à leur juste valeur de la contrepartie donnée, qui correspond à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- **Risque de change :** Le groupe est peu soumis aux risques de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois afin de réduire les risques subsistants, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées par le groupe dans ses échanges internationaux.
- **Risque de matières premières :** Le groupe LDC, dans le cadre de sa gestion des risques sur les achats de matières premières, réalise des achats et ventes à terme de matières premières auprès d'agriculteurs ou de clients. L'intégralité des contrats d'achat et vente à terme entre dans le cadre de l'activité courante du groupe.
Ces contrats sont spécifiquement exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers.
Le groupe utilise des « Futures » sur le marché Euronext Liffe qui remplissent la définition d'instruments dérivés au sens de la norme IAS 39.

2.22. Impôts

- Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.
- Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.
- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés, pour toutes les différences déductibles (reports en avant de déficits fiscaux, crédits d'impôts non utilisés) dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés sur un bénéfice futur.

2.23. Produits des activités ordinaires

- Les produits des activités ordinaires et notamment le chiffre d'affaires consolidé tiennent compte de deux impacts :
 - Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes opérations promotionnelles, coopérations commerciales et prestations de toutes nature.
 - Le chiffre d'affaires fait auprès des éleveurs dans le cadre de la « semi-intégration » est éliminé.
Ce chiffre d'affaires correspond à la vente faite aux éleveurs, de poussins et d'aliments nécessaires à leur élevage. Ces animaux sont ensuite rachetés à ces mêmes éleveurs pour être revendus à des abattoirs.

2.24. Information sectorielle

Les 3 secteurs opérationnels présentés, en accord avec les informations internes utilisées par les principaux décideurs opérationnels du Groupe LDC sont les secteurs Volaille, Traiteur et International. L'activité Amont est intégrée dans le secteur Volaille.

Les facteurs déterminants ou structurants qui ont permis de valider la cohérence et la conformité du découpage des secteurs opérationnels tels que suivis par les organes de direction sont les suivants :

- Structure économique identique des entités composant le secteur
- Nature des produits et services identiques
- Procédés de fabrication identique
- Interconnexion des activités des entités composant le secteur
- Méthodes de distribution des produits, logistique et pratiques commerciales
- Localisation géographique des entités composant le secteur

Les différentes activités des secteurs opérationnels sont :

- **Secteur volaille** : Fabrication d'aliments, élevage de volailles, production d'œufs (activité « amont »). Abattage, transformation et commercialisation des produits à base de volaille.
- **Secteur traiteur** : Fabrication de plats cuisinés, pizzas, sandwiches, galettes et crêpes, produits ethniques, pâtes à dérouler, quiches, tartes, tourtes.
- **Secteur international** : Elevage de volailles, abattage, transformation et commercialisation de produits à base de volaille. Entités situées en Pologne et en Espagne. Produits destinés aux marchés locaux ou à l'export.

- Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation des filiales composant le secteur. Le groupe possède des filiales en France et à l'international (Pologne, Espagne).
- Le groupe comptabilise les ventes et transferts inter-secteurs comme si ces ventes et transferts étaient réalisés avec des tiers, à des prix courants de marché.

2.25. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres. En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué est équivalent au résultat par action présenté.

2.26. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

L'attribution d'actions gratuites répond à la définition d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et donne lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel évaluée sur la base de la juste valeur des actions déterminée à la date d'attribution. La charge de personnel cumulée est comptabilisée à hauteur des services rendus par les bénéficiaires en contrepartie des capitaux propres.

2.27. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du groupe.

2.28. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs destinés à être cédés sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession considérée comme hautement probable dans les 12 mois, et non au travers de leur utilisation.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé. Ils sont évalués au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de sortie.

NOTE 3 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE GROUPE LDC

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLE (1)	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	433220399	100 %	I.G.	28/02
LDC TRAITEUR (2)	Z.I. St Laurent - 72300 Sablé/Sarthe	379042260	100 %	I.G.	31/12
HUTTEPAIN ALIMENTS (3)	Z.I.Nord - 24, rue Ettore-Bugatti 72650 La Chapelle St Aubin	576250062	100 %	I.G.	31/12
DROSED (4)	Ul. Sokolowska 154 - 08.110 Siedlce -Pologne	Etrangère	99,68 %	I.G.	31/12
AVES LDC ESPAÑA (5)	Camino de Sacedon Villaviciosa de Odon – Madrid – Espagne	Etrangère	100 %	I.G.	31/12

(1) LDC Volaille est la société « tête du pôle Volaille »

(2) LDC Traiteur est la société « tête du pôle Traiteur »

(3) HUTTEPAIN ALIMENTS est la société « tête du pôle Amont »

(4) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société afin d'intégrer les trois filiales de la société DROSED : ROLDROB détenue à 100 %, SEDAR détenue à 99,77 % ainsi que la société DROSED SUROWIEC détenue à 100 %.

(5) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société en intégrant globalement la société SA AVILAVES GREDOS détenues à 100 %.

Le groupe LDC est organisé par pôles d'activités et certains pôles ne clôturent pas à la même date que la société mère. Comme précisé dans le rapport de contrôle interne, parmi les missions dévolues à l'équipe d'audit interne, figure notamment la revue des comptes semestriels et annuels dans l'ensemble des filiales du groupe, tous pôles confondus. Ce travail essentiel à l'établissement des comptes annuels, base de nos comptes consolidés, doit être réalisé dans des conditions optimales d'efficacité et de fiabilité. L'équipe d'audit interne assure pratiquement la totalité des contrôles.

Notre organisation actuelle par pôle avec des dates de clôture décalées nous permet d'optimiser l'allocation de ces ressources internes.

Pour autant, compte tenu de cette situation, nous sommes particulièrement vigilants afin de recenser, identifier, mesurer et comptabiliser les impacts des événements significatifs intervenus dans la période intercalaire.

PERIMETRE PAR SECTEUR

SECTEUR VOLAILLE

POLE VOLAILLE

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLE	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	433220399	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. AQUITAINE	Z.I. 4, chemin de l'Aiguillon – BP 9 33430 BAZAS	303827501	97,91 %	I.G.	28/02
SERVAIS	Trianon 41270 DROUE	307667105	100 %	I.G.	28/02
LDC FOODS	ZI du Lay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	453164436	100 %	I.G.	28/02
STAM	ZI « Le Grenouillé » - BP6 85390 MOUILLERON	547350017	100 %	I.G.	28/02
VOLABRAYE	Route de Saint Calais - BP 3 41360 SAVIGNY S/BRAYE	778137679	100 %	I.G.	28/02
PROCANAR	La Haye – Lauzach 56190 LAUZACH	333953842	100 %	I.G.	28/02
CELTYS	Z.I 56240 PLOUAY	431569946	100 %	I.G.	28/02
CELVIA	Z.I St Jean Brevelay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	950608406	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. BOURGOGNE	Z.I. de Branges – BP 109 71501 LOUHANS cedex	310391503	100 %	I.G.	28/02
GUILLOT COBREDA	BP 20 71290 CUISERY	381354000	100 %	I.G.	28/02
LES FERMIERS DE L'ARDECHE	Z.A. Le Flacher 07340 FELINES	305120107	100 %	I.G.	28/02
PALMID'OR BOURGOGNE	Pari Gagné 71520 TRAMBLAY	327529178	100 %	I.G.	28/02
GUILLET	Z.A. Le Grand Clos 49640 DAUMERAY	666980156	99,64 %	I.G.	28/02
L.D.C. BRETAGNE	Lanfains – BP 256 22800 QUINTIN	302049168	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. SABLÉ	Z.I. St Laurent 72300 SABLE /SARTHE	444502025	100 %	I.G.	28/02
SOCIETE NORMANDE DE VOLAILLE	Z.I Les Fourmis – BP 41 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	404432775	100 %	I.G.	28/02
LDC BOURGOGNE DISTRIB°	Z.I. de Branges – BP 109 71501 LOUHANS cedex	379943434	100 %	I.G.	28/02
MAIRET (1)	71330 SIMARD	311473342	100 %	I.G.	28/02
LDC CHARMILLES (2)	Z.I. de la Gare 49360 MAULEVRIER	383955853	100 %	I.G.	28/02
CAILLES ROBIN	16 Bd des Capucines 85190 MACHE	316673987	100 %	I.G.	28/02
ROCVENT	6 Rue Jean DEVAUX 79100 THOUARS	422867330	100 %	I.G.	28/02
LA CAILLE DU LEMAN	Avenue de Thonon 74140 DOUVAINÉ	398147454	100 %	I.G.	28/02
ARRIVE (3)	Rue du stade 85250 Saint Fulgent	546650367	100 %	I.G.	28/02

(1) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société qui détient elle-même 100 % de la société : AU CHAPON BRESSAN

(2) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société qui détient elle-même 100 % de la société LES GEONPIS.

(3) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société qui est détenue à 100 % par SA LDC et SOFIA. ARRIVE SAS détient elle-même 100 % de la société ARRIVE AUVERGNE.

POLE AMONT

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
HUTTEPAIN ALIMENTS	Z.I.N, 24 rue Ettore Bugatti 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN	576250062	100 %	I.G.	31/12
JEUSSELIN (1)	Le Bourg 72260 MONCE EN SAOSNOIS	696850098	56,97 %	I.G.	31/12
ALIMAB	Rue de la Petite Vitesse – BP 45 72301 SABLE SUR SARTHE	576650865	100 %	I.G.	31/12
SACOFEL	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	344652565	64,97 %	I.G.	31/12
SOVOPA	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	318187556	100 %	I.G.	31/12
BELLAVOL	Rue des platanes 79250 NUEIL S'ARGENT	434080404	65 %	I.G.	31/12
BRESSANNE DE PRODUCTION	Z.I. Branges 71500 LOUHANS	381108281	100 %	I.G.	31/12
ARDEVOL	ZI. Le Flacher 07340 Félines	412115958	100 %	I.G.	31/12
HUTTEPAIN BOUIX (2)	Z.I.N. 98 –102 rue Albert Einstein 72000 LE MANS	695850248	100 %	I.G.	31/12
CABRI PRODUCTION	Pari Gagné 71520 TRAMBLAY	444642920	100 %	I.G.	31/12
L'OEUF LANDAIS	Route de TILH 40290 HABAS	330404856	100 %	I.G.	31/12
SAVIGNY TRANSPORT	6, rue des Pâtis 41360 SAVIGNY/BRAYE	582106472	46,15 %	M.E	31/12
SAMO (3)	ZI route de Saint Jean de Sauves 86110 MIREBEAU	383959590	50 %	M.E	31/12
OVALIS (3)	Rue Gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE	488987439	50 %	M.E.	31/12

- (1) Une consolidation a été effectuée en intégrant globalement la SAS VERRON détenue à 100 % par JEUSSELIN.
- (2) Une consolidation a été effectuée en intégrant globalement la SAS RICHARD détenue à 100 % par HUTTEPAIN BOUIX.
- (3) Ces sociétés sont détenues à 50 % par un autre actionnaire. Toute la maîtrise technique de l'activité économique, les relations commerciales et l'élaboration des budgets d'investissement sont assurées par cet actionnaire. De ce fait la S.A. HUTTEPAIN ALIMENTS estime n'avoir qu'une influence notable sur ces sociétés.

SECTEUR TRAITEUR

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C. TRAITEUR	Z.I. St Laurent - 72300 SABLE SUR SARTHE	379042260	100 %	I.G.	31/12
EUROPEENNE DE PLATS CUISINES (E.P.C.)	Z.I. Beaufeu – BP 18 72210 ROEZE SUR SARTHE	343397782	100 %	I.G.	31/12
ATLANTIC TRAITEUR INNOVATION (A.T.I.)	Z.I. du Clos du Poivre - Route d'Assérac - 44410 HERBIGNAC	301692075	100 %	I.G.	31/12
LA TOQUE ANGEVINE	Z.I. d'Etriché - 49504 SEGRE CEDEX	323438028	100 %	I.G.	31/12
TOM'PAIN	Z.I. St Laurent - 72300 SABLE SUR SARTHE	343862280	100 %	I.G.	31/12
REGALETTE	Z.A. de Kerboulard 56250 SAINT NOLFF	397455189	100 %	I.G.	31/12
AGIS	Z.I. de Courtine 84000 AVIGNON	387744493	100 %	I.G.	31/12
DANIEL LOISEAU GAMME (DLG)	6 rue du Moulin à Cailloux 94 577 ORLY	333436418	100 %	I.G.	31/12
MARIE (1)	13-15 rue du pont des Halles 94526 RUNGIS	327280368	100 %	I.G.	31/12
ENTR'ACTE	9 rue Jean Mermoz 91080 COURCOURONNES	352877096	100 %	I.G.	31/12

(1) Une consolidation a été effectuée en intégrant globalement la SAS MARIE SURGELE détenue à 100 % par MARIE.

NOTE 4 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- Acquisition en avril 2010 de 100 % des titres de la société **VERRON** par la société Jeusselin. Cette société a pour activité le négoce de céréales, engrais, produits agricoles et tous produits ou matériels servant à l'agriculture. Cette société est rattachée au pôle amont du secteur Volaille.

Cette société est consolidée en intégration globale depuis le 1^{er} Janvier 2010.

Les chiffres clés sont : (du 01/01/2010 au 31/12/2010)

Chiffre d'affaires consolidé	13 198 K€
Résultat opérationnel courant	366 K€
Juste valeur des actifs et passifs identifiable	1 627 K€
Endettement financier	466 K€
Effectif	9 personnes

- Dans le cadre de la simplification des structures juridiques, Il a été procédé à plusieurs fusions au cours de l'exercice :
 - Fusion des sociétés Cavol et LDC Sablé. En date du 31 Janvier 2011, la société LDC Sablé a absorbé la société Cavol.
 - Fusion des sociétés Bresdi et Guillot Cobreda. En date du 31 Janvier 2011, la société Guillot Cobreda a absorbé la société Bresdi.
 - Fusion des sociétés Bni et Servais Import Export. En date du 28 Février 2011, la société Servais Import Export a absorbé la société Bni et a changé de dénomination sociale pour devenir LDC Foods.

Ces fusions ont été réalisées avec un effet rétroactif au 1^{er} Mars 2010 et n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du groupe.

- Au 31 Décembre 2010, la société Marie a apporté son activité industrielle de fabrication et de commercialisation de produits traiteur surgelés à la SAS Marie Surgelé (société nouvelle), recevant en échange les titres ainsi créés. La SAS Marie conserve son activité industrielle de fabrication de produits frais et de commercialisation des produits à marque Marie, frais et surgelés.

Cette opération n'a eu aucun impact sur les capitaux propres du groupe.

- La valeur des goodwill sur les différentes acquisitions de l'exercice est présentée en note 6.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

Un écart de conversion est constaté entre les cours historiques et le cours de clôture, à savoir :

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
Drosed	2 142	1 292
TOTAL	2 142	1 292

NOTE 6 – GOODWILL

- Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie nettement indépendant et servant de base de calcul aux dépréciations.
- Les estimations de flux de trésorerie futurs actualisés sont réalisées sur les bases de données prévisionnelles à trois ans. Le taux d'actualisation retenu intègre un taux de rendement et une prime de risque propre à l'activité du groupe. Ce taux est de 7,5 % pour le groupe LDC au 28 Février 2011. Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie. Le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale est de 2%.

- Une variation de 0.5 point du taux d'actualisation ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation.

UGT	GOODWILL			DEPRECIATIONS			NET
	Début d'exercice	Variations	28/02/2011	Début d'exercice	Variations	28/02/2011	28/02/2011
VOLAILLE	43 450	2 777 (1)	46 227	8	-8	0	46 227
TRAITEUR	54 262	897 (2)	55 159	132	333	465	54 694
POLOGNE	10 254	6 (3)	10 260	2 379	-	2 379	7 881
Espagne	2 588		2 588	485	2 103 (4)	2 588	0
œufs	4 139		4 139	-	-		4 139
TOTAL	114 693	3 680	118 373	3 004	2 428	5 432	112 941

- (1) ARRIVE 1 805 Modification de la juste valeur des actifs corporels pendant la période d'évaluation
- Guillot (fonds de commerce) 50
- Verron 922
- (2) MARIE complément 897 Modification de la juste valeur des passifs pendant la période d'évaluation
- (3) Ecart de conversion 6
- (4) L'activité prévisionnelle et les projets de restructuration en cours nous ont conduit à comptabiliser une perte de valeur. A ce titre, le Goodwill a été déprécié pour sa valeur résiduelle pour une valeur de 2 103 K€.

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	28.02.10	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	28.02.11
Valeurs brutes							
- Logiciels	36 750	-198	36	1880	881	236	37 823
- Marques	42 690						42 690
- Autres	5 107						5 107
- Immo en cours	375			1 087	356	-236	870
TOTAL	84 922	-198	36	2 967	1 237	0	86 490
Amort/provisions							
- Logiciels	31 591	-198	36	2 108	881		32 655
- Marques	1 368			156			1 524
- Autres	106			532			638
- Immo en cours	356				356		0
TOTAL	33 421	-198	36	2 796	1 237		34 817
VALEUR NETTE	51 501	0	0	172	0	0	51 673

NOTE 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	28.02.10	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	28.02.11
Valeurs brutes							
Terrains	26 507	1	17	3 976	112	5	30 393
Constructions	439 491	203	452	17 933	1 423	5 914	462 570
Installations techniques – matériels et outillages	557 870	205	759	36 485	11 189	4 007	588 137
Autres immo corporelles	61 692	1 028	85	9 061	5 157	110	66 819
Immo en cours	9 371		133	14 005		-9 253	14 256
Avances et acomptes	2 757	0	7	3 016		-3 544	2 237
TOTAL	1 097 688	1 437	1 453	84 476	17 881	-2 761	1 164 412
Amortissements							
Terrains – Aménagements	8 617			924	29		9 512
Constructions	250 516	133	187	22 515	1 304		272 047
Installations techniques – matériels et outillages	404 925	147	525	42 421	11 078		436 940
Autres immo corporelles	46 749	796	67	6 475	4 764		49 323
TOTAL	710 807	1 076	779	72 335	17 175		767 822
VALEUR NETTE	386 881	361	674	12 141	706	-2 761	396 590

Dont biens financés en location financement :

	28.02.2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.2011
Valeurs brutes					
Terrains	3 321		323		3 644
Constructions	56 428		2 677		59 105
Matériels industriels	5 713				5 713
TOTAL	65 462		3 000		68 462
Amortissements					
Terrains - Aménagements	294				294
Constructions	30 922		2 692		33 614
Matériels industriels	4 766		332		5 098
TOTAL	35 982		3 024	0	39 006
VALEUR NETTE	29 480		-24	0	29 456

NOTE 9 - INVESTISSEMENTS FINANCIERS

9.1. Titres non consolidés

	<u>Fraction du capital</u>	<u>Valeur au 28/02/2011</u>	<u>Valeur au 28/02/2010</u>
SARL LA VOLAILLERIE	68 %	15	15
SA SASSO	10 %	61	61
SARL AGRIFRANCE Import-Export	33,33 %	8	8
SICA Maine Porcs	8,98 %	10	10
SCEA diverses	Inférieure à 20 %	1	1
France Food Alliance	10 %	4	4
Vendée Bretagne Volaille	35 %	155	155
Divers	Inférieur à 10 %	13	13
Total		267	267

- Le groupe n'a aucune influence notable sur ces sociétés ou considère qu'elles ne sont pas significatives compte tenu de leur taille.

9.2. Titres mis en équivalence

	28.02.2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.2011
Goodwill	1 135				1 135
Quote part des capitaux propres	927		306		1 232
TOTAL	2 061		306		2 367

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont :

	Chiffres d'affaires	Résultat net consolidé	Actif net consolidé	Quote-part des capitaux propres
Savigny	3 704	36	839	387
Samo	15 769	282	1 421	710
Ovalis	115 777	-12	270	135

9.3. Autres actifs financiers

	28.02.10	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.11
Valeurs brutes					
Prêts	2 597		1 398	901	3 094
Placements financiers	5 004			5 004	0
Autres	2 835	20	1 464	1 080	3 239
TOTAL	10 436	20	2 862	6 985	6 333
Dépréciation					
Prêts	41				41
Autres	1 124		15		1 139
TOTAL	1 165		15		1 180
VALEUR NETTE	9 271	20	2 847	6 985	5 153

NOTE 10 – STOCKS

	28.02.11	28.02.10
Valeurs brutes		
Matières premières	59 566	44 416
Prod. Intermédiaires et finis	80 987	78 825
Marchandises	12 557	6 730
En cours de production	2 455	14 465
TOTAL	155 565	144 436
Dépréciation		
Matières premières	2 614	3 183
Prod.intermédiaires et finis	7 726	7 866
Marchandises	90	133
En cours de production		
TOTAL	10 430	11 182
VALEUR NETTE	145 135	133 254

NOTE 11 – CREANCES

- L'ensemble des créances clients est à moins d'un an.
- Les autres créances de l'actif courant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.
- Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à la date de clôture font l'objet d'une analyse afin de déterminer leur valeur recouvrable.
- Compte tenu du nombre important de ses clients et de leur typologie, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

Tableau de dépréciation des créances

	28.02.10	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Dotation	Reprise	28.02.11
Créances clients	9 051	2	57	678	2 127	7 661
Autres actifs courants	122		3	15	24	116
TOTAL	9 173	2	60	693	2 151	7 777

NOTE 12 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

- La trésorerie comprend les comptes bancaires, les liquidités et les placements en valeurs mobilières. Le détail est le suivant :

	28/02/2011	28/02/2010
Valeurs mobilières de placement	86 521	85 027
Disponibilités	18 351	39 239
TRESORERIE ACTIF	104 872	124 266
Concours bancaires courants	60 101	39 983
TRESORERIE NETTE	44 771	84 283

- Le montant des facilités de crédit non utilisées prévues dans le cadre de contrats d'emprunts qui pourraient être disponibles pour les activités opérationnelles futures s'élève à 53 M€.

NOTE 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
Titres non consolidés				267	267
Autres actifs financiers			5 153		5 153
Créances clients			325 370		325 370
Autres actifs courants			64 286		64 286
Actifs courants de gestion de trésorerie				42 198	42 198
Trésorerie et équivalents	104 872				104 872
TOTAL	104 872		394 809	42 465	542 146

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

14.1. Capital social

- Le capital social est composé de 8 157 378 actions de 0,80 euros chacune.
- Le nombre d'actions en circulation n'a pas évolué au cours de l'exercice.
- Le montant des dividendes par action distribués au cours de l'exercice est de 1,93 €. Il n'y a pas d'actions à dividendes prioritaires.

14.2. Actions propres

- L'assemblée générale ordinaire du 19 août 2010 a donné l'autorisation au Directoire d'opérer en bourse sur ses propres actions dans les conditions fixées aux articles L-225-209 et suivants du Code de commerce.

Actions d'autocontrôle	Nombre de titres	Montant
Au 28 Février 2010	112 878	5 306
Acquisitions dans le cadre du contrat de rachat d'actions		
Cessions	49 300	2 002
Au 28 Février 2011	63 578	3 304

- Les titres d'autocontrôle ont été portés en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 3 304 k€. Au 28 Février 2011, la société détient en autocontrôle 0,8 % du capital social.

NOTE 15 – PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

	28.02.2010	Ecart de conversion	Mouvement périmètre	Ecarts actuariels	Dotation	Rep. utilisée	Rep. non utilisée	Reclass	28.02.2011
Passifs non courants									
Avantages du personnel	28 621	56	35	- 837	2 301	722			29 454
Sous total	28 621	56	35	- 837	2 301	722			29 454
Passifs courants									
Risques commerciaux	7 993	5			1 716	1 699	755		7 260
Risques sociaux	3 308				14 779	4 010	443	-150	13 484
Impôts et taxes	1 423				75	1 126	75		297
Autres	2 955				1 046	1 732		150	2 419
Sous total	15 679	5			17 616	8 567	1 273		23 460
Total	44 300	61	35	-837	19 917	9 289	1 273	0	52 914

▪ Les écarts actuariels concernant les Indemnités de Départ en Retraite sont comptabilisés par les réserves consolidées.

▪ Il existe un litige commercial en cours dans le pôle amont du secteur volaille pour lequel le groupe a été assigné pour un montant significatif.

Les dirigeants du groupe LDC, compte tenu des éléments en leur possession lors de l'arrêt des comptes et confortés par les informations en provenance de leur conseil, jugent infondées les demandes de la partie adverse et ont décidé de ne pas constituer de provision à la clôture de l'exercice.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 30 Avril 2010, la SA APPRO a été débouté de ses demandes. La société Groupe APPRO et ses actionnaires ont décidé de faire appel de cette décision.

NOTE 16 – AVANTAGES AU PERSONNEL

	28/02/2011	28/02/2010
Indemnités de départ en retraite	27 586	26 713
Médailles du travail	1 868	1 908
TOTAL	29 454	28 621

▪ Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les calculs des indemnités de départ en retraite et médailles du travail sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,80 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %
Age de départ en retraite :	
Ouvriers, employés	60 ans
Agents de maîtrise	61 ans
Cadres	64 ans

▪ La loi du 4 Mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans. Droits acquis par les salariés du groupe au 31/12/2010 : 1 281 252 heures.

Le directoire en date du 20 mai 2010 a décidé de mettre en œuvre le plan d'attribution d'actions gratuites décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2008 et d'attribuer gratuitement 8 000 actions existantes que la société « L.D.C. » détient dans le cadre d'un plan de rachat d'actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'à l'expiration d'une période de 4 ans à compter de la décision d'attribution et sous conditions de présences et de performances des bénéficiaires.

16.1. Indemnités de Départ en Retraite

Les éléments ci-dessous concernent le groupe à l'exception des filiales Espagnoles.

	28/02/2011	28/02/2010
Valeur des engagements à l'ouverture	26 713	14 574
Coût des services passés (1)	195	0
Coût des services rendus	1 965	1 457
Coût financier	1 174	666
Réduction/liquidation et prestations versées	- 1 711	- 629
Charge de l'exercice	1 623	1 494
Ecart de conversion	55	22
Mouvement de périmètre	32	8 012
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	- 837	2 611
Valeur des engagements à la clôture	27 586	26 713

(1) : Un avenant en date du 11 Février 2010 a modifié la convention collective nationale des industries de produits alimentaires élaborés. Cette modification a pour conséquence de dé plafonner les indemnités de départ en retraite de toutes les filiales composant le secteur traiteur du groupe LDC. S'agissant d'une modification du coût des services passés, ce coût est comptabilisé en résultat opérationnel courant à partir de l'exercice 2010-2011 selon un mode linéaire sur la période correspondant à l'horizon moyen des départs en retraite, soit une charge complémentaire sur l'exercice de 195 K€. Le montant restant à amortir est de 1 962 K€.

NOTE 17 – EMPRUNTS

Dans le cadre des acquisitions de la société MARIE et du groupe ARRIVE, le groupe a contracté auprès des banques un financement de 60 M€ utilisable par tranche et sur une durée maximale de 5 années. Le montant disponible au 28 février 2011 s'élève à 56 M€ utilisé à hauteur de 3 M€. Ces emprunts sont rémunérés sur base du taux EURIBOR augmenté de la marge appliquée à la société LDC par les banques.

Ces emprunts prévoient un certain nombre d'obligations en matière de gestion du Groupe et d'objectifs de ratios financiers, dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ces emprunts.

L'ensemble des obligations est respecté par le Groupe LDC au 28 février 2011.

17.1. Analyse par catégories

	28/02/2011	28/02/2010
Emprunt et dettes financières auprès des établissements de crédits	16 005	52 306
Emprunt et dettes financières liés aux contrats de location financement	13 871	16 280
Emprunt et dettes diverses	20 087	25 485
TOTAL	49 963	94 071

Les emprunts et dettes diverses comprennent pour l'essentiel des comptes courants et des dettes de participation aux salariés.

17.2. Analyse par échéance

	28/02/2011	28/02/2010
Moins de 1 an	17 970	51 958
Entre 1 et 5 ans	28 592	39 815
Plus de 5 ans	3 401	2 298
TOTAL	49 963	94 071

17.3. Analyse par taux

L'endettement à taux variable du Groupe provient pour l'essentiel du financement de 56 M€ utilisé au 28 Février 2011 à hauteur de 3 M€.

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS COURANTS

	28/02/2011	28/02/2010
Avances et acomptes sur commande	12 424	8 059
Dettes fiscales et sociales	149 045	145 909
Fournisseurs d'immobilisations	15 540	9 417
Dettes diverses	7 534	3 315
Produits constatés d'avance	10 529	8 949
TOTAL	195 072	175 649

NOTE 19 – IMPOTS SOCIETES

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés du pôle volaille.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 912 K€.

19.1. Taux théorique de l'impôt

	2010/2011	2009/2010
Résultat avant impôt	73 810	96 040
IS exigible	31 459	30 657
IS différé	-6 049	1 651
Total	25 410	32 308
Taux moyen	34,43 %	33,64 %
Taux de la société consolidante	34,43 %	34,43 %

19.2. Rationalisation de la charge d'impôt

	2010/2011	2009/2010
Résultat avant impôt	73 810	96 040
Impôt théorique au taux de la société consolidante	25 413	33 067
Impôt relatif à des déficits fiscaux non activés de l'exercice	1 422	2 057
Impôt relatif à la dépréciation des goodwill	724	
Différences de taux d'imposition entre mère et filiales	- 1 492	- 1 302
Diverses réintégrations et déductions fiscales	809	355
Crédits d'impôts	- 2 615	- 2 108
Divers	1 149	239
Charge d'impôts	25 410	32 308

19.3. Ventilation des actifs / passifs d'impôts différés

La différence entre les impôts différés Actif et Passif figurant au bilan est de – 25 706 K€. Le détail est le suivant :

IMPOTS DIFFERES ACTIF

	28/02/2011	28/02/2010
Congés payés	2 513	2 511
Participation	3 032	2 909
Avantage du personnel	8 781	8 499
Déficits fiscaux reportables	7 957	7 525
Provisions non admises fiscalement	6 781	2 847
Autres décalages temporaires	7 119	2 275
TOTAL A	36 183	26 566

IMPOTS DIFFERES PASSIF

	28/02/2011	28/02/2010
Amortissements dérogatoires	33 589	32 461
Juste valeur des immobilisations	18 999	20 958
Contrat de location financement	4 398	3 968
Autres	4 903	2 072
Total B	61 889	59 459

Solde impôt différé A-B	(1) (25 706)	(32 893)
--------------------------------	---------------------	-----------------

- (1) Les impôts différés actif et passif ont fait l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale.
- | | |
|--|-----------|
| Impôts différés actif présentés en actifs non courants | 2 880 K€ |
| Impôts différés passif présentés en passifs non courants | 28 586 K€ |

19.4. Rapprochement variation impôts différés / charges d'impôts différés

	2010/2011	2009/2010
Solde impôt différé net	(25 706)	(32 893)
Impôts différés passés par capitaux propres	(665)	
Variation de périmètre	(431)	
Ecart de conversion sur impôts différés	(42)	
	(26 844)	(32 893)
Charge d'impôts différés	(6 049)	

19.5. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Compte tenu, à la date de clôture des comptes, du caractère incertain de leur récupérabilité, les actifs nets d'impôts non comptabilisés se rapportant à des déficits fiscaux non imputés, représentent un total de 6 065 K€.

NOTE 20 – ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Cautions données	31 514
Autres engagements	5 924
TOTAL	37 438

(1) Dont cautions sur emprunt et découvert 21 214 K€, caution sur engagement de crédit bail 6 989 K€, caution fournisseurs 3 311 K€.

(2) Dont engagements fournisseurs 2 475 K€, effets escomptés non échus 3 335 K€. Nantissement et divers 114 K€.

Les cautions sont données essentiellement par la société mère au profit de ses filiales.
Les autres engagements sont donnés par des filiales à des tiers.

DETTES GARANTIES	Montant	Nature de la garantie
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 551	Sûretés réelles
TOTAL	3 551	

Les emprunts de certaines filiales sont garantis par la société mère.

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Engagement de crédit bail	365
Divers	1 974
TOTAL	2 339

NOTE 21 – INFORMATION SECTORIELLE**21.1. Secteurs d'activité**

	VOLAILLE		TRAITEUR		INTERNATIONAL		ELIMINATION		TOTAL	
	28/02/11	28/02/10	28/02/11	28/02/10	28/02/11	28/02/10	28/02/11	28/02/10	28/02/11	28/02/10
Ventes externes	1 896 585	1 599 843	501 880	320 346	156 257	144 882			2 554 722	2 065 071
Ventes à d'autres secteurs intragroupe	12 260	12 410	10 740	11 696	6 142	4 047	-29 142	-28 153	0	0
Ventes des secteurs	1 908 845	1 612 253	512 620	332 042	162 399	148 929	-29 142	-28 153	2 554 722	2 065 071
Résultat opérationnel courant	82 810	79 604	-2 113	7 275	7 881	6 802			88 578	93 681
Charge (-) ou produit d'impôt	-28 374	-29 446	4 845	-1 289	-1 880	-1 573			-25 410	-32 308
Actifs sectoriels	861 979	841 007	323 755	306 070	82 891	83 349			1 268 625	1 230 426
Passifs sectoriels (hors fonds propres)	262 980	286 839	342 495	315 366	79 762	81 119			685 237	683 324
Dotation amortissements et provisions	50 077	41 921	18 219	12 235	2 811	1 593			71 107	55 749
Investissements	62 887	36 595	17 418	10 298	7 138	8 950			87 443	55 843
Effectifs	10 655	10 618	3 245	3 256	1 770	1 833			15 670	15 707

21.2. Secteurs géographiques

	LOCALISATION DES ACTIFS				TOTAL	
	France		International		28/02/2011	28/02/2010
	28/02/2011	28/02/2010	28/02/2011	28/02/2010		
Ventes externes	2 398 465	1 920 189	156 257	144 882	2 554 722	2 065 071
Actifs sectoriels	1 185 734	1 147 077	82 891	83 349	1 268 625	1 230 426
Investissements	80 305	46 893	7 138	8 950	87 443	55 843
Effectifs	13 900	13 874	1 770	1 833	15 670	15 707

NOTE 22 – EFFECTIFS

	28/02/2011	28/02/2010
Ouvriers	12 598	12 661
Employés	1 220	1 173
Agents maîtrise	1 195	1 204
Cadres	657	669
Effectif moyen (1) (2) (3)	15 670	15 707

(1) Contrats à durée indéterminée et déterminée des sociétés consolidées en I.G.

(2) Changement de périmètre = 9

(3) Dont effectif à l'étranger = 1 770

NOTE 23 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Le montant des rémunérations totales et avantages de toute nature alloués au titre de l'exercice aux dirigeants du groupe s'élève à 1 220 milliers d'euros.

Aucun engagement n'a été pris par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Aucun crédit, aucune avance n'a été allouée aux dirigeants de la société conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

Le directoire en date du 20 Mai 2010 a attribué 4 800 actions gratuites LDC aux dirigeants du groupe.

NOTE 24 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2010/2011	2009/2010
Sinistre incendie Pologne		1 178
Plans sociaux et autres charges de restructuration (MARIE et ARRIVE)	(12 885)	
Dépréciations de Goodwill Espagne	(2 104)	
Restructuration Espagne		(733)
Autres produits et charges opérationnels	(14 989)	445

NOTE 25 – RESULTAT FINANCIER

	2010/2011	2009/2010
<u>Coût ou produit de l'endettement financier net</u>		
. Revenus des placements et VMP	2 097	3 983
. Différence de change	138	(50)
. Intérêts et charges financières	(2 471)	(2 587)
	(236)	1 346
<u>Autres produits et charges financiers</u>		
. Dotation et reprise dépréciation financière	(117)	44
. Autres produits financiers	1 224	974
. Autres charges financières	(650)	- 450
	457	568
<u>Résultat financier</u>	221	1 914

NOTE 26 – EVENEMENTS POSTERIEURS

- Le groupe LDC a décidé de rester opérationnel en Espagne tant sur les marchés de produits crus de volaille que celui des produits élaborés.

A ce titre, un protocole a été signé le 13 Mai 2011 avec un intervenant significatif sur le marché de la volaille en Espagne, prévoyant notamment :


- Un partenariat pendant une période de 2 ans permettant une gestion en commun des abattoirs de chaque partie pour tout ce qui concerne les produits de volaille crus. A l'issue de ce délai, un projet d'alliance a été programmé.
- Une alliance qui sera scellée par la création, avant fin 2011, d'une société détenue majoritairement par le groupe LDC. Celle-ci permettra d'assurer, en unissant les fonds de commerce respectifs et les savoir-faire, le développement de la production et la commercialisation de produits élaborés de volaille.

- Le 19 Mai 2011, le groupe a procédé à l'acquisition de la totalité du capital du groupe CORICO spécialisé dans l'abattage, la découpe et l'élaboration de produits à base de dinde. Cette acquisition s'inscrit dans la poursuite de la stratégie du groupe afin de renforcer la spécialisation de nos outils dans la région Bourgogne.

Les chiffres clés de cette acquisition sont les suivants : (exercice clos le 30 Juin 2010)

Volume commercialisé	14 824 tonnes
Chiffre d'affaires consolidé	39.4 M€
Résultat opérationnel	0.5 M€
Endettement financier	0.6 M€
Effectif	250

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker_C.S.
14217_35042 Rennes Cedex_France


Ernst & Young et Autres
3, rue Emile MassonBP 21919 44019 Nantes
Cedex 1France

LDC S.A.

Siège social : ZI de Saint Laurent - BP 88 - 72300 Sablé sur Sarthe
Capital social : €6 525 902

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 28 février 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LDC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Goodwills

Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwills, selon les modalités décrites dans les notes 2.4 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sociaux et commerciaux, tel que décrit en notes 1 Faits marquants, 2.18 et 15 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Rennes, le 29 juin 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Nantes, le 29 juin 2011

ERNST & YOUNG et Autres



**VI.- LDC S.A. Comptes Sociaux et Annexe
au 28 Février 2011**

ACTIF*(en K€)*

	Notes	Exercice 2010/2011			Exercice 2009/2010
		Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(1) (2)	346	237	109	163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(1) (2)	885	519	367	326
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(3) (8)	649 441	3 825	645 616	635 811
Titres de participation		646 488	3 825	642 663	630 818
Autres titres immobilisés					
Autres		2 953		2 953	4 993
ACTIF IMMOBILISE		650 672	4 581	646 091	636 300
Créances clients et comptes rattachés		1 874		1 874	2 819
Autres créances et comptes de régularisation		7 649		7 649	12 979
Valeurs mobilières de placement	(6)	40 221	227	39 994	32 063
Disponibilités		7		7	7
Charges constatées d'avance		165		165	215
ACTIF CIRCULANT	(5)	49 915	227	49 688	48 083
TOTAL GENERAL		700 587	4 808	695 779	684 383

PASSIF*(en K€)*

	Notes	Exercice	
		2010/2011	2009/2010
Capital		6 526	6 526
Prime d'émission, de fusion, d'apport		53 533	53 533
Réserves légales		653	653
Autres réserves		460 788	455 817
Résultat de l'exercice		22 478	20 506
Provisions réglementées	(8)	543	242
CAPITAUX PROPRES	(7)	544 520	537 277
Provisions pour risques		176	385
Provisions pour charges		703	605
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	(8)	879	990
Emprunts et dettes financières		140 374	128 051
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		663	3 432
Dettes fiscales et sociales		9 341	14 617
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			7
Autres dettes		1	9
DETTES ET REGULARISATIONS	(5)	150 379	146 116
TOTAL GENERAL		695 779	684 383

ANNEXE SUR LES COMPTES DE LA SA LDC AU 28 FEVRIER 2011

Principes et méthodes comptables

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28 février 2011 d'une durée de 12 mois, du 1er mars 2010 au 28 février 2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Image fidèle, comparabilité
- Régularité, sincérité
- Prudence

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels édictées par le règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

(en milliers d'euros)

Mouvements	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
Valeur brute				
Concessions et droits similaires	334	12		346
Matériel de transport	596	58	22	632
Matériel de bureau et informatique, mobilier	251	44	56	240
Immobilisations en cours		13		13
TOTAL	1 181	128	78	1 231
Amortissements				
Amortissement des concessions et droits	171	67		237
Amortissement matériel de transport	307	60	22	344
Amortissement matériel de bureau et mobilier	215	15	55	175
TOTAL	692	141	78	756
Valeur nette	489			475

Note 2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées.
La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

L'amortissement dégressif est calculé en fonction des durées d'usage communément admises.
L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (provisions réglementées)

Durée d'utilité

Logiciels	4 ans
Matériel de transport	4 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Note 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES

Titres de participation :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition sont amortis en dérogatoire sur cinq ans.

La valeur d'inventaire des titres de participation s'apprécie notamment par rapport à leur valeur d'utilité et à leur valeur de marché.

La valeur d'utilité se détermine en fonction des perspectives de rentabilité et d'activité du secteur ou de l'entreprise et de la valeur stratégique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

(en milliers d'euros)

Mouvements de l'exercice	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participations	503 448			503 448
Créances rattachées	128 624	20 796	6 380	143 040
Autres titres immobilisés	9	0		9
Actions propres (1)	4 984	9	2 050	2 943
TOTAL	637 065	20 805	8 430	649 441
Amortissements et provisions				
Titres de participation (2)	1 254	1 071	0	2 325
Créances rattachées (2)	0	1 500	0	1 500

- (1) L'assemblée générale ordinaire du 19 août 2010 a donné l'autorisation au Directoire d'opérer en bourse sur ses propres actions dans les conditions fixées aux articles L-225-209 et suivants du Code de commerce. Le nombre de titres auto détenus est de 55 578 actions.
- (2) Dont dotations aux provisions sur les titres et compte courant Aves LDC España : 2 571 K€.

Note 4 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières	644 034	73
Créances	8 539	
Dettes	137 170	
Produits financiers	24 521	
Charges financières	1 090	

Nous vous informons que les transactions avec les parties liées ont été effectuées avec des sociétés sous contrôle exclusif.

Note 5 - CREANCES ET DETTES

Les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des dettes :

(en milliers d'euros)

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières (1)	140 374	140 254	119	
Fournisseurs et comptes rattachés	663	663		
Dettes fiscales et sociales	9 341	9 237		104
Dettes diverses	1	1		
TOTAL	150 379	150 155	119	104

(1) Dont associés groupe : 137 042 K€

Note 6 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste de valeurs mobilières est constitué :

- Des actions propres affectées au plan d'attribution gratuites d'actions pour 360 K€. A la clôture il y a une provision pour charge de 68 K€ correspondant à l'étalement de la charge sur la période d'attribution.
- De certificats de dépôt et de billets de trésorerie
- D'OPCVM dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 7 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 6 525 902 €, divisé en 8 157 378 actions ordinaires de 0,80 €.

Variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Au 28/02/2010	537 277
Distribution de dividendes	-15 535
Variation provisions réglementées	300
Résultat de l'exercice	22 478
Au 28/02/2011	544 520

Note 8 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	242	352	52	543
TOTAL	242	352	52	543
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		109		109
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	605	57		661
Autres provisions pour risques et charges	385	68	385	68
Provisions pour gros entretien		42		42
TOTAL	990	275	385	879
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations financières	1 254	2 571		3 825
Sur valeurs mobilières de placement	183	44		227
TOTAL	1 437	2 615	0	4 052
TOTAL GENERAL	2 669	3 242	437	5 474
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	207		
	- financières	2 683	385	
	- exceptionnelles	352	52	

Provisions pour avantages au personnel : Les provisions pour indemnités de départ en retraite et médaille du travail sont calculées en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et soumises à charges sociales.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- Taux de rendement : 4,8 %
- Taux de réévaluation des salaires (inflation comprise) : 3 %

Note 9 – ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société LDC, en tant que société mère, a plusieurs activités :

- Une activité financière de prise de participations et gestion de celles-ci,
- Une activité gestion des marques et brevets pour le compte du groupe,
- Une activité d'animation du groupe.

Ces différents services ont été rémunérés en 2010/2011 de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires	Activité d'animation	6 540	K€
	Prestation media	3 929	K€
	Autres activités annexes	120	K€
- Produits divers	Redevance de marque	1 342	K€
- Produits financiers	Dividendes reçus	23 092	K€

Note 10 – PERSONNEL

a) Ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié

	Total
Cadres	34
Agents de maîtrise	7
Employés	4
	45

b) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et surveillance : 221 K€.

c) Droit individuel de formation

Droits acquis par les salariés au 31/12/2010 : 4 025 heures

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2010/2011	2009/2010
- Dividendes reçus	23 092	21 258
- Autre résultat financier sur participation (1)	- 2 347	551
- Produits placement	771	1 063
- Autres	- 210	- 104
	21 306	22 768

(1) Dont dotation aux provisions sur les titres et compte courant Aves LDC España 2 571 K€.

Note 12 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

a) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices propre à la société

- Résultat courant	258 K€
- Résultat exceptionnel	180 K€
- Crédit d'impôt	<u>- 63 K€</u>
	355 K€

b) Accroissement et allègement de la dette future d'impôts propre à la société

- Accroissement de la dette future d'impôts	181 K€
- Allègement de la dette future d'impôts	510 K€

c) Informations relatives au régime de groupe (régime art. 223 A à U du CGI)

LDC est la société mère d'un groupe fiscalement intégré composé des sociétés du pôle volaille clôturant au 28.02.11.

- Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet au 1^{er} mars 2003.

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

Méthode de réallocation des déficits

La société mère crédite immédiatement la filiale déficitaire de l'économie qu'elle réalise en utilisant tout ou partie de son déficit, la filiale déterminant au cours des exercices ultérieurs sa charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la société mère.

- Informations relatives à l'impôt comptabilisé

Economie d'impôt réalisée par l'intégration fiscale : 722 K€

Note 13 - ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

<u>Engagements donnés</u>	
- Avals, cautions et garanties donnés	24 585 K€
. dont fournisseurs	
. « financements	24 585 K€
dont concernant :	
. les filiales	24 585 K€

Note 14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de change et de taux étant faibles, la société ne fait pas appel aux instruments financiers de couverture.

Note 15 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres	Val. Nette Titres	Prêts, avances	Cautions	Chiffres d'affaires	Résultat	Date de clôture
FILIALES A PLUS DE 50 %										
SASU LDC VOLAILLE	126 534	175 783	100 % 23 092	292 603	292 603	0		0	38 690	28/02
SASU LDC TRAITEUR	21 000	14 851	100,00 %	63 554	63 554	80 071		0	-772	31/12
SAS HUTTEPAIN ALIMENTS	831	11 178	100,00 %	36 279	36 279	12 060		101 757	-2 104	31/12
Groupe DROSED (Pologne)	2 315	23 899	99,68 %	27 610	27 610			167 301	7 249	31/12
SL AVES LDC ESPANA (Espagne)	2 325	-2 071	100,00 %	2 325	0	11 749 (brute) 10 249 (nette)		0	-48	31/12
SAS ARRIVE	5 402	16 333	100%	36 142	36 142			358 715	7 929	28/02
SAS SOFIA	3 203	537	100%	44 862	44 862			0	3	28/02
FILIALES DE 10 A 50 %										
SA SASSO	640	6 209	10,00 %	61	61			3 665	117	30/09

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
15, rue du Professeur Jean-Pecker
CS 14217
35042 Rennes Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
B.P. 21919
44019 Nantes Cedex 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

L.D.C.

Exercice clos le 28 février 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L.D.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes et Nantes, le 29 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Broyé

Luc Derrien



VII.- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions et Engagements réglementés

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
15, rue du Professeur Jean-Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et AUTRES
3, rue Emile Masson
B.P. 21919
44019 Nantes Cedex 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

L.D.C.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2011

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1. Avec la société Marie Surgelés

Personne concernée

M. Denis Lambert.

Nature et objet

Caution sur autorisation de facilité de caisse ou découvert autorisée par le conseil de surveillance du 3 février 2011.

Modalités

Votre société s'est portée caution sur le découvert consenti par BNP Paribas à la société Marie Surgelés dans une limite de KEUR 8.000. Le découvert au 31 décembre 2010, date de clôture de votre filiale, s'élève à KEUR 8.885.

2. Avec la société Avilavès Gredos (Espagne)

Personnes concernées

MM. Denis Lambert, Gilles Huttepain et Gérard Chancereul.

Nature et objet

Accord pour un abandon de créance d'un montant maximal de KEUR 2.500, autorisé par le conseil de surveillance du 18 novembre 2010.

Modalités

Un abandon de créance d'un montant de KEUR 2.500 a été consenti à ce titre par votre filiale, la société Avès LDC España, au profit de la société Avilavès Gredos.

3. Avec le groupe Drosed (Pologne)

Personnes concernées

MM. Denis Lambert, Gilles Huttepain et Gérard Chancereul.

Nature et objet

Caution pour l'obtention de financements bancaires auprès des établissements financiers HSBC, Rabobank, Brebank et PKO BP pour assurer l'activité de transformation et de commercialisation des oies, autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2010.

Modalités

Votre société s'est portée caution pour un montant global de KPLN 30.000 pour le groupe Drosed.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Avilavès Gredos (Espagne)

a) Nature et objet

Caution sur autorisation de découvert autorisée par le conseil de surveillance du 29 janvier 2009.

Modalités

Votre société s'est portée caution à hauteur de KEUR 1.500 sur le découvert consenti par BBVA à la société Avilavès Gredos. Le découvert au 31 décembre 2010, date de clôture de votre filiale, est nul.

b) Nature et objet

Garantie pour le financement du nouvel outil industriel auprès de BBVA pour KEUR 3.500 pour une durée de quinze ans et auprès de Caja de Avila pour KEUR 1.600 d'une durée de cinq ans, autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2006.

Modalités

Votre société s'est portée caution pour le financement du nouvel outil industriel de la société Avilavès Gredos. Au 31 décembre 2010, date de clôture de votre filiale, le montant de l'engagement ainsi garanti s'élève à KEUR 2.624 envers la BBVA et KEUR 172 envers Caja de Avila.

2. Avec la société L.D.C. Sablé

Nature et objet

Caution à l'égard de la société de crédit-bail Sogéfimur autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2009.

Modalités

Votre société s'est portée caution envers la société L.D.C. Sablé à l'égard de la société de crédit-bail Sogéfimur pour les loyers restant à courir jusqu'à la date d'expiration du contrat de crédit-bail pour un engagement initial total de KEUR 1.814. Au 28 février 2011, date de clôture de votre filiale, le montant des loyers restant à courir avant la fin du contrat de crédit-bail est de KEUR 1.405.

3. Avec le groupe Drosed (Pologne)

a) Nature et objet

Caution accordée pour un investissement industriel à Roldrob autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2009.

Modalités

Votre société s'est portée caution envers le groupe Drosed à l'égard des banques HSBC pour KPLN 20.000 afin de financer un investissement industriel à Roldrob. Au 31 décembre 2010, date de clôture de votre filiale, le montant des engagements cautionnés par votre société concernant l'investissement industriel de Roldrob s'élève à KPLN 16.639.

b) Nature et objet

Caution accordée pour permettre la restructuration de l'endettement, autorisée par le conseil de surveillance du 23 août 2007.

Modalités

Votre société s'est portée caution à hauteur de KPLN 34.000 sur le prêt de KPLN 30.000 amortissable sur cinq ans contracté par le groupe Drosed auprès de la banque Rabobank International dans le cadre de la restructuration de son endettement. Au 31 décembre 2010, date de clôture du groupe Drosed, l'engagement s'élève à KPLN 12.000.

4. Avec la société Agis

Nature et objet

Caution accordée pour le financement de l'extension du site de la société Agis auprès de la BCME pour KEUR 2.000 et pour une durée de sept ans, autorisée par le conseil de surveillance du 20 août 2009.

Modalités

Votre société s'est portée caution pour le financement de l'extension du site de la société Agis. Au 31 décembre 2010, date de clôture de votre filiale, le montant de l'engagement garanti par votre société s'élève à KEUR 1.658 envers la BCME.

5. Avec la société Entr'Acte

Nature et objet

Caution à l'égard des sociétés de crédit-bail OSEO Financement, CMCIC Lease et Batimap autorisée par le conseil de surveillance du 19 novembre 2009.

Modalités

Votre société s'est portée caution envers la société Entr'Acte à l'égard des sociétés de crédit-bail OSEO Financement, CMCIC Lease et Batimap pour des engagements de crédits-baux. Les engagements pour lesquels votre société est caution s'élèvent à KEUR 1.437 au 31 décembre 2010, date de clôture de votre filiale.

6. Avec la société DLG

Nature et objet

Caution donnée en substitution de M. Daniel Loiseau, autorisée par le conseil de surveillance du 22 mai 2008.

Modalités

Votre société s'est portée caution à hauteur de KEUR 164 concernant un emprunt consenti par la Caisse d'épargne à la société DLG. Au 31 décembre 2010, date de clôture de votre filiale, le capital restant dû de l'emprunt pour lequel votre société est caution s'élève à KEUR 44.

7. Avec la société Les Charmilles

a) Nature et objet

Caution à l'égard des sociétés de crédit-bail Batiroc et Fructicomi autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2007.

Modalités

Votre société s'est portée caution envers la société Les Charmilles à l'égard des sociétés de crédit-bail Batiroc et Fructicomi pour deux années de loyers à hauteur d'un montant maximal de KEUR 541. Au 28 février 2011, date de clôture de votre filiale, le montant restant à rembourser par la société Les Charmilles s'élève à KEUR 1.682.

b) Nature et objet

Caution sur le découvert consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole à la société Les Charmilles autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2007.

Modalités

Votre société s'est portée caution à hauteur d'un montant égal à 10 % du découvert bancaire accordé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole. Le découvert bancaire au 28 février 2011, date de clôture de votre filiale, s'élève à KEUR 439.

8. Avec les sociétés Procanar, Celtys et Celvia

Nature et objet

Caution à l'égard de la société de crédit-bail Batiroc, autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2007.

Modalités

Votre société s'est portée caution, par substitution de la CAM et de la BCP Volailles, envers les sociétés Procanar, Celtys et Celvia à l'égard de la société de crédit-bail Batiroc pour des engagements de crédits-bails. Les engagements pour lesquels votre société est caution s'élèvent à KEUR 1.085.

9. Avec la société Celtys

Nature et objet

Accord pour la mise en place d'une lettre d'intention pour un complément de financement, autorisé par le conseil de surveillance du 23 août 2007.

Modalités

Votre société a donné son accord à la banque Natixis pour la mise en place d'une lettre d'intention pour un complément de financement de KEUR 3.000 dont le bénéficiaire est la société Celtys. Le complément de financement utilisé par votre filiale au 28 février 2011 est de KEUR 385.

Rennes et Nantes, le 29 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Broyé

Luc Derrien



**VIII. – Texte des Résolutions proposées à
l'Assemblée Générale mixte du 18 août 2011**

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 AOUT 2011

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en assemblée générale mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2011. Ceux-ci ont été mis en ligne sur le site de la société et tenus à votre disposition au siège social.

Il en est de même du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conformément à l'article L. 225-68 du code du commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2011.

1. Observations du Conseil de Surveillance

. Le rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

. Les comptes de l'exercice clos le 28 février 2011

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 28 février 2011 n'appellent pas d'observation de la part du conseil de surveillance.

2 Les mandats des commissaires aux comptes

- **Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA arrive à expiration.**

Le mandat de **KPMG SA**, Commissaire aux comptes titulaire, venant à expiration, nous vous suggérons de ne pas renouveler ce mandat et de nommer en remplacement, la société KPMG Audit IS , dont l'adresse est : 3 Cours du Triangle, Immeuble « Le Palatin », Puteaux, 92939 Paris la Défense Cedex, pour une durée de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

- **Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (FIDACO) arrive à expiration.**

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat de la société FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (FIDACO), pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

3 L'objet des travaux du conseil

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le conseil de surveillance entend périodiquement le rapport du directoire sur la marche de la société. Il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers ainsi que les opérations de croissance externe.

Fait à SABLE SUR SARTHE, le 20 mai 2011

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 18 AOUT 2011**

ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2011,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2011,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Nomination du cabinet KPMG AUDIT IS aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet KPMG SA,
- Renouvellement du cabinet FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (FIDACO) aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux),
- Mise à jour des statuts,
- Modification des articles 14 et 39 des statuts,
- Modification de l'article 37 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS

A caractère ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 28 février 2011 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 22 478 249,96 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 19 168 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 28 février 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 47 773 325 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2011 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	22 478 249,96 €
--------------------------	-----------------

Affectation

- Dividendes	14 683 280,40 €
- Autres réserves	7 794 969,56 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,80 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 22 août 2011.

Le paiement des dividendes sera effectué le 25 août 2011.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2007 / 2008	12 236 067 €* soit 1,50€ par action	–	–
2008 / 2009	10 604 591,40 €* soit 1,30 € par action	–	–
2009 / 2010	15 743 739,54 €* soit 1,93 € par action	–	–

* Compte tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto détenues

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve successivement chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Nomination du cabinet KPMG AUDIT IS aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet KPMG SA

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement du cabinet KPMG SA, dont le mandat de Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration avec la présente assemblée, le cabinet KPMG AUDIT IS pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2017.

Le cabinet KPMG AUDIT IS, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Sixième résolution - Renouvellement du cabinet FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (FIDACO) aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (FIDACO) dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2017.

Le cabinet FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (FIDACO), qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400 000 actions composant le capital social, nombre le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 19 août 2010 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action LDC par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au

rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 48 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

Huitième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

1°) - Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) - Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 17 août 2013, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) - Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Neuvième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société existantes au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser le nombre de quatre vingt mille actions (80 000).

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant un durée fixée par le Directoire, étant

précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- Le cas échéant :
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution– Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire décide de mettre à jour les dispositions statutaires suivantes :

1. Concernant les articles du Code de commerce visés s'agissant des engagements pris au bénéfice des dirigeants en cas de cessation ou de changement de fonctions, l'Assemblée Générale décide :
 - de mettre en harmonie les articles visés dans les statuts à cet égard avec les dispositions légales issues de la loi TEPA du 21 août 2007 codifiées notamment aux articles L. 225-79-1 et L. 225-90-1 du Code de commerce ;

- de modifier en conséquence le cinquième alinéa de l'article 21 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les engagements pris au bénéfice d'un membre du directoire et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci sont soumis aux dispositions légales en vigueur. »

2. Concernant l'obligation pour les membres du Conseil de surveillance d'être actionnaire, l'Assemblée Générale décide :

- de mettre en conformité les dispositions statutaires avec l'article L.225-72 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 22 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le nombre d'actions dont chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'être propriétaire, à l'exception des actionnaires salariés nommés membres du conseil de surveillance en application de la loi, est fixé à une. »

3. Concernant les engagements pris au bénéfice des membres du Directoire en cas de cessation ou de changement de fonctions, l'Assemblée Générale décide :

- de supprimer la référence aux Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués visés dans les statuts et de la remplacer par les membres du Directoire compte tenu de la forme sociale ;
- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième alinéa de l'article 27 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements pris au bénéfice des membres du Directoire, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci. »

4. Concernant le délai de seconde convocation de l'Assemblée, l'Assemblée Générale décide:

- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions de l'article R.225-69 du Code de commerce tel que modifié par le décret du 23 juin 2010 ;
- en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 34 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 3. Le délai entre la date, soit de la dernière des insertions contenant l'avis de convocation, soit de l'envoi des lettres de convocation, et la date de l'Assemblée est de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante. »

5. Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des projets de résolutions ainsi que des points à l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée Générale décide:

- de modifier la rédaction des dispositions statutaires au regard de l'article L. 225-105 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance de 9 décembre 2010 et de l'article R. 225-71 du Code de commerce ;
- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième alinéa de l'article 35 des statuts:

« 2- Un ou plusieurs Actionnaires ou association d'actionnaires, représentant la quotité du capital fixée par la Loi ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions dans les conditions fixées par la loi. »

6. Concernant la référence à l'exigence d'immobilisation des actions, l'Assemblée Générale décide:

- de supprimer cette référence compte tenu de l'abrogation de cette obligation d'immobilisation des actions au porteur préalablement à l'Assemblée par le décret du 11 décembre 2006,
- de modifier en conséquence et comme suit le troisième alinéa de l'article 35 des statuts:

« A cet effet, la Société doit publier avant la réunion de l'Assemblée au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires, un avis contenant notamment l'ordre du jour de l'Assemblée ainsi que le texte des résolutions proposées. »

- de modifier également comme suit le sixième alinéa de l'article 35 des statuts, conformément aux dispositions de l'article R. 225-71 du Code de commerce, le reste de l'article demeurant inchangé sous réserve des modifications précitées:

« Ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée en transmettant avec leur demande une attestation d'inscription en compte, étant précisé que l'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. »

- de supprimer la référence au dépôt des titres mentionnée dans le titre de l'article 36 qui serait désormais rédigé comme suit, le contenu dudit article demeurant inchangé :

« ARTICLE 36 – ADMISSION AUX ASSEMBLEES »

7. Concernant les modalités de représentation des actionnaires aux Assemblées, l'Assemblée Générale décide:

- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions des articles L.225-106 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010, R. 225-75 et R. 225-79 dudit Code;

- de modifier en conséquence et comme suit le premier alinéa de l'article 37 des statuts:

« Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la loi. Le mandat est donnée pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. La société est tenue de joindre à toute formule de procuration qu'elle adresse aux actionnaires, soit directement, soit par le mandataire qu'elle a désigné à cet effet, les renseignements prévus par les dispositions réglementaires. La formule de procuration doit notamment informer l'actionnaire que s'il l'utilise sans désignation de son mandataire, le Président de l'assemblée émettra en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix de son mandataire qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. A compter de la convocation de l'assemblée et au plus tard six jours avant la réunion, tout actionnaire remplissant les conditions d'admission aux assemblées peut demander à la société de lui envoyer à l'adresse indiquée une formule de procuration. La société est tenue de procéder à cet envoi avant la réunion à ses frais.»

8. Concernant le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire, l'Assemblée Générale décide:

- de préciser les dispositions statutaires au vu de l'article L. 225-124 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le cinquième alinéa de l'article 39 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action transférée en propriété, sauf dans les cas prévus par la loi. »

9. Concernant les modalités de réponse aux questions écrites, l'Assemblée Générale décide:

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-108 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010
- de le modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 47 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le directoire est tenu de répondre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur »

Onzième résolution – Modification des articles 14 et 39 des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire décide :

- de modifier la répartition de l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale entre usufruitier et nu propriétaire dans l'hypothèse où l'usufruitier est bénéficiaire des

dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts et qu'il fait mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits ses droits;

- de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 14 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un deux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- Lorsque l'usufruitier est bénéficiaire des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts et qu'il fait mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits ses droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions.
- Dans les autres cas, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. »
- de supprimer la référence aux modalités de vote en cas de démembrement de propriété déjà fixées par l'article 14 des statuts et de modifier en conséquence le neuvième alinéa de l'article 39 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les votes s'expriment soit à main levée, soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataire, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des actions remises en gage.»

Douzième résolution – Modification de l'article 37 des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire décide :

- de prévoir un procédé simplifié de signature électronique, répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du code civil, concernant les formulaire de vote par correspondance ou par procuration transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce;
- de remplacer le dernier alinéa de l'article 37 des statuts par les paragraphes suivants, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le directoire consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet, s'il parvient à la société la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article. »

Treizième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.